

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95  
{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 49<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 6 Novembre 1975.

#### SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 7987).  
MM. Radius, le président.
2. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7988).  
**Industrie et recherche :**  
Rapporteurs de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Schloesing, rapporteur spécial, pour l'industrie ; Mesmin, rapporteur spécial, pour la recherche scientifique.  
MM. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie ; Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique ; Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche scientifique.  
M. le président.  
M. d'Ornano, ministre de l'Industrie et de la recherche.  
MM. le président, de Bennetot, Labarrère, Ligot, Caro, Bustin, Ribière, Herzog.  
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
3. — Ordre du jour (p. 8009).

#### PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Radius.

M. René Radius. Monsieur le président, dans le scrutin de la nuit dernière sur le titre IV de l'état B du budget de l'agriculture, j'ai été porté, je ne sais pourquoi, comme non votant.

Je voulais, bien évidemment, voter pour.

M. le président. Acte vous est donné de cette observation, mon cher collègue

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1976

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n<sup>os</sup> 1680, 1916).

## INDUSTRIE ET RECHERCHE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.

La parole est à M. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, l'essentiel de mon propos aura trait d'une part à la politique industrielle telle qu'elle a été globalement conduite au cours des dernières années, d'autre part à certains aspects conjoncturels de cette politique qui méritent d'être rappelés.

La politique industrielle en général d'abord.

La politique industrielle est à la mode. On en parle beaucoup et l'on publie à ce sujet de savantes études dont certaines sont d'ailleurs illisibles.

Nous disposons donc de nombreux documents. Avons-nous une politique ?

A ce sujet, j'évoquerai successivement les tendances de fond qui paraissent caractériser notre développement industriel puis, dans un second temps, le caractère à mes yeux trop conjoncturel de la politique qui a été suivie.

A propos des tendances à long terme, je ne reprendrai que certaines des observations qui sont consignées dans mon rapport écrit.

Significatif est le fait que la rentabilité du capital a tendance à diminuer, surtout si on la calcule avant impôt et sans tenir compte des stocks. En outre, elle décroît surtout dans les entreprises de grande dimension, ce qui donne à penser sur l'efficacité de la concentration.

A ce propos, j'indique à M. le ministre de l'industrie et de la recherche que la commission des finances s'est, au cours des dernières années, interrogée sur l'intérêt réel de concentrations trop poussées. La doctrine officielle, quant à elle, incite toujours à la constitution de groupes plus importants. Je ne suis pas sûr que ce soit raisonnable.

La rentabilité du capital semble — et je crois que c'est très important — avoir quitté les secteurs de base, telles la sidérurgie et la chimie, et plus généralement les secteurs industriels, pour se localiser vers l'aval dans les secteurs de la distribution et des services. Il s'ensuit que les capitaux s'orientent préférentiellement vers les branches qui ne sont pas économiquement les plus efficaces, ni socialement les plus nécessaires.

Dans ces conditions, certains secteurs productifs n'arrivent plus que difficilement à assurer leur autofinancement. L'Etat est ainsi amené à intervenir de plus en plus dans les secteurs industriels. On peut se demander si cette évolution ne va pas le conduire à la prendre directement ou indirectement en charge. La politique des prix aidant, on peut se demander, à la limite, si les entreprises industrielles exercent encore leur activité dans un système libéral.

La seconde préoccupation, relative à la politique industrielle d'ensemble, concerne son aspect, à mon sens, excessivement conjoncturel.

Au cours des trois premières années d'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, les performances de l'industrie française ont été honorables, voire brillantes. Depuis que la crise est apparue, il ne semble pas que l'activité des pouvoirs publics ait eu pour effet d'en modifier sensiblement les conséquences. Sans doute les ministères, et spécialement le ministère de l'industrie et de la recherche, s'emploient à gérer la crise au mieux, à colmater les brèches. Les moyens mis en œuvre sont nombreux et parfois efficaces. Mais les conditions dans lesquelles l'Etat intervient font question.

D'autre part, tout se passe comme si les entreprises devaient garantir à leurs salariés à la fois le maintien au travail et le niveau de leurs ressources. Tout se passe comme si les chefs

d'entreprise n'étaient pas maîtres de leurs décisions. Tout se passe comme si l'entreprise n'était pas chargée de produire, mais d'employer.

J'ajoute que les conditions de l'intervention des pouvoirs publics font elles-mêmes question. La discrétion veut que l'aide de l'Etat soit accordée clandestinement aux entreprises de son choix. Comment, dès lors, affirmer que les concours publics ne sont pas discriminatoires ? Comment, dès lors, affirmer que les principes mêmes de l'économie libérale sont sauvegardés ? Qui, d'ailleurs, l'oserait alors que depuis six mois la commission des ententes et des positions dominantes n'a plus de président et ne peut plus officiellement siéger ?

De tels problèmes mériteraient davantage d'attention de la part du Gouvernement. Il s'agit, en effet, de finances publiques et tout citoyen a le droit de savoir comment sont employés les crédits demandés. Et ces préoccupations ne sont pas théoriques au moment où l'on parle beaucoup de redéploiement, sans que ce terme ait été précisé autrement que de façon littéraire.

Comment se développera l'industrie française si la construction de logements et l'automobile ne doivent plus jouer le rôle d'entraînement qui a été le leur depuis vingt ans ? Faut-il vraiment concentrer tous nos efforts sur les branches à technologie avancée et laisser à d'autres le soin de nous pourvoir en produits de plus grande nécessité ? Faut-il toujours privilégier les réussites techniques, même celles qui coûtent cher et ne se commercialisent pas ?

Ces questions sont d'actualité. Mais pour l'heure, aucune tendance nouvelle ne paraît caractériser vraiment la politique poursuivie. Les pouvoirs publics font au mieux, mais ils n'annoncent pas leurs objectifs, ou ils en ont de trop nombreux — ce qui revient au même — ou encore, lorsqu'il leur arrive d'en fixer, ils ne s'y tiennent pas. L'on fait tout, un peu.

C'est pourquoi la commission des finances a voté à l'unanimité la recommandation suivante : « La commission des finances demande au Gouvernement de définir sa nouvelle politique industrielle puis de l'appliquer avec persévérance en évitant de disperser ses moyens dans de multiples actions sectorielles. La commission des finances demande au Gouvernement de rendre systématiquement compte au Parlement des actions entreprises en comparant les résultats obtenus aux objectifs poursuivis. »

La seconde partie de mon intervention sera consacrée au survol rapide de quelques secteurs.

En premier lieu, je livrerai à l'Assemblée quelques remarques concernant l'énergie et, en second lieu, j'évoquerai brièvement quelques secteurs industriels.

Je ne puis aborder les problèmes énergétiques sans évoquer l'impression, plus forte chaque année, que je ressens en examinant les problèmes des grandes entreprises nationales. Ces entreprises, dans le domaine de l'énergie tout particulièrement, ont une telle importance et possèdent de tels moyens que je me demande si le Gouvernement les dirige vraiment. Je crois que les grands fédéraux existent et qu'ils négocient avec le pouvoir central. Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, que vous ayez la maîtrise de la politique énergétique de la France. Pour ne citer qu'un exemple, entre E. D. F. et vous, le dialogue n'est-il pas trop difficile ?

S'agissant de l'hydraulique, les programmes qui ont été arrêtés ne font pas place, dans le domaine des engagements, aux conclusions qui pourraient être arrêtées par la commission Pintat. A quoi donc peut-elle dès lors servir ?

S'agissant du pétrole, je rappellerai l'intolérable dépendance de la France, qui atteint 70 p. 100 du total de nos besoins. Pendant longtemps encore, nous aurons besoin d'acheter à l'étranger des hydrocarbures. La politique qui paraît être la vôtre et qui consiste, à terme, à réduire les moyens de la recherche pétrolière, ne se comprend pas. Au cours des années précédentes, par deux fois déjà, la commission des finances a recommandé de ne pas suivre en ce domaine une politique étroitement budgétaire. Cette année, la commission a constaté que ses précédentes recommandations n'avaient servi à rien, puisque les décisions les plus récentes visent encore à réduire les possibilités d'investissement.

Par ma voix, la commission demande au Gouvernement de s'expliquer sur sa politique dans le domaine de la recherche pétrolière.

S'agissant du nucléaire, les grandes lignes d'un programme quelque peu triomphaliste sont devenues plus floues. Les prix du nucléaire ne cessent de croître et, en conséquence, l'écart entre le kilowatt-heure nucléaire et le kilowatt-heure produit

au fuel ne cesse de s'amenuiser, surtout si l'on tient compte des coûts de transport et de distribution — ce que ne font pas les « experts », mais qu'ils devraient faire.

En deuxième lieu, le financement du programme ne paraît pas assuré et les réponses qui figurent en annexe à mon rapport écrit sont parfois évasives.

Serait-il excessif de vous demander d'être clair sur ce sujet ?

En troisième lieu, nous venons d'apprendre par la voix du président de la Compagnie générale d'électricité que « les pouvoirs publics ont décidé de réduire quelque peu dans le présent et plus encore dans un avenir proche le rythme du programme de construction des centrales nucléaires à eau légère ». Serait-il possible que le Parlement puisse disposer, dans un domaine aussi important, des informations communiquées au président de la C.G.E. ? En d'autres termes, qu'en est-il du programme nucléaire français au mois de novembre 1975 ?

Enfin, je n'évoquerai que fort brièvement la question des prix de l'énergie, qui est traitée dans mon rapport écrit.

Actuellement le Gouvernement subventionne la consommation d'énergie. Qu'il s'agisse du charbon, de l'électricité ou du gaz, le contribuable français paye l'utilisateur pour consommer davantage. Cette politique est économiquement aberrante et la commission des finances s'est très nettement prononcée sur ce point. Déjà, l'année dernière, la commission a recommandé au Gouvernement de ne pas subventionner la consommation, de ne pas placer les entreprises nationales en situation déficitaire et de ne pas créer de distorsion au plan économique.

Cette année, la commission a adopté à l'unanimité la recommandation suivante : « La recommandation précédente concernant les prix de l'énergie n'a donné lieu, de la part des pouvoirs publics, à aucun commencement d'exécution. Au contraire, l'Etat accroit son aide aux entreprises nationales et majore ainsi ses subventions à la consommation d'énergie. Cette politique va à l'encontre des préoccupations affichées par le Gouvernement et tendant à économiser l'énergie. La commission des finances demande au Gouvernement de définir une politique cohérente concernant les prix de l'énergie et de l'appliquer. »

Monsieur le ministre, la politique d'économie dans le domaine de l'énergie est trop modeste ; elle est contredite par la politique des prix. Le Gouvernement doit faire preuve de davantage de cohérence.

La dernière partie de mon propos portera, brièvement, sur quelques secteurs industriels, essentiellement ceux qui avaient été sélectionnés par les auteurs du VI<sup>e</sup> Plan, comme la sidérurgie et l'informatique.

Pour ce qui est du VI<sup>e</sup> Plan, je rappelle à l'Assemblée que les ambitions du Gouvernement étaient grandes. Il avait élaboré des programmes prioritaires et mis sur pied des actions spécifiques. Ses ambitions étaient nobles. Les réalisations ont été fragmentaires et il est arrivé que des programmes entiers restent inappliqués.

Nous devons tous en tirer une leçon de modestie. Il ne faut pas vouloir tout faire dans trop de secteurs à la fois. Les multiples programmes d'une administration ne doivent pas avoir pour objet essentiel de justifier l'existence des principaux services. Je souhaiterais que les échecs du VI<sup>e</sup> Plan soient utilement médités pour la préparation du VII<sup>e</sup> Plan.

S'agissant de la sidérurgie, je serai interrogatif. Mon intervention portera sur le programme de Fos-sur-Mer.

L'évolution de l'activité dans la sidérurgie et les résultats financiers qu'elle enregistre m'avaient fait éprouver des inquiétudes sur la poursuite du programme de Fos, en particulier sur l'engagement de la deuxième tranche dont la réalisation conditionne la rentabilité de l'ensemble.

Les réponses fournies par le ministère ne laissent en aucun cas supposer que le programme pourrait être modifié. Il a fallu une déclaration récente du président de la chambre syndicale de la sidérurgie pour nous apprendre que la réalisation de la seconde tranche de l'usine de Fos serait différée de deux ans. Le Gouvernement pourrait-il confirmer ces propos ?

S'agissant de l'informatique, les interrogations sont de plus en plus nombreuses et les inquiétudes de plus en plus vives. Le schéma annoncé au printemps ne paraît pas aussi satisfaisant que ses auteurs l'annonçaient. Tout ne serait pas encore arrêté entre l'Etat et Honeywell. La société américaine se réserverait l'essentiel, à savoir la définition des matériels. Quant aux actifs non regroupés de la C.I.I., ils seraient pratiquement tombés en désuétude.

Ces questions ne sont pas sans fondement. J'en veux pour preuve les réponses adressées aux commissions du Parlement au sujet des accords passés entre l'Etat et le groupe Honeywell Bull.

Mon collègue, M. Schwartz, a reçu directement de vos services une réponse claire et précise. Celle qui était adressée à la commission des finances lui est parvenue, comme d'habitude, par l'intermédiaire de la rue de Rivoli.

Il est particulièrement intéressant de noter que les textes de ces réponses, publiés respectivement dans le rapport de la commission de la production et dans le rapport de la commission des finances, sont quelque peu différents.

Voici quelques-unes des phrases qui figurent dans la réponse adressée à M. Schwartz mais qui ont été supprimées dans celle qui m'a été transmise.

La première phrase est la suivante : « La part de l'Etat et celle de la C. G. E. seront ensuite augmentées ; l'Etat aura les pouvoirs attachés à la détention de la minorité de blocage ».

La deuxième phrase concerne le comité qui coordonnera la politique des produits : « Celle des deux sociétés qui aura le chiffre d'affaires le plus élevé aura la majorité ».

La troisième phrase est celle-ci : « Les recommandations du comité des produits devront respecter les dispositions prévues dans l'accord entre actionnaires ».

La quatrième phrase a trait aux activités qui ne sont pas apportées à la nouvelle société. Il est indiqué que les pouvoirs publics doivent assurer la reconversion du personnel du support logistique et administratif de la région parisienne. La réponse à la commission de la production fait état de la reconversion « et du maintien de l'emploi ».

Dans ces conditions, on est conduit à se poser les questions suivantes. L'Etat détiendra-t-il ou non la minorité de blocage dans la nouvelle société ? Le comité des produits sera-t-il dominé par la société qui aura le chiffre d'affaires le plus élevé ? Les recommandations de ce comité devront-elles respecter les dispositions de l'accord entre actionnaires ? Le maintien de l'emploi sera-t-il assuré dans les activités informatiques non regroupées ?

Si la commission des finances vous propose d'adopter sans modification les crédits du ministère de l'industrie et de la recherche, il faut toutefois nous interroger sur les conditions dans lesquelles se déroule ce débat.

S'agissant de l'institut de développement industriel, dont on nous signale qu'il pourrait être réformé, nous volons sans savoir. Le Parlement n'a pas non plus été tenu informé des changements importants déjà intervenus ou susceptibles d'intervenir dans le programme de Fos. Sur l'évolution de l'informatique, secteur-clé, nous nous interrogeons également. Le Parlement ne sait rien non plus sur ce que le Gouvernement prépare dans le domaine de l'imprimerie. Le Gouvernement ne lui a rien dit de la réforme éventuelle de la loi de 1928 sur les compagnies pétrolières. Il paraît qu'il faut attendre les conclusions de la commission Lauré.

Monsieur le ministre, nous attendons avec un grand intérêt les éclaircissements que vous nous donnerez, car nous suivons avec attention votre courageuse action.

Le débat budgétaire est un rendez-vous au cours duquel le Gouvernement rend compte de son action et demande au Parlement de lui apporter son concours. Ce dialogue auquel vous êtes particulièrement attaché, est d'autant plus nécessaire que la période est plus délicate. Le Parlement doit être associé aux choix du Gouvernement, sinon il ne se sentirait pas solidaire de ses décisions.

Or la politique industrielle détermine l'avenir commun. Il faut donc qu'elle soit réellement délibérée par les représentants de la nation. Dans ce dessein, nous devons tous mieux remplir cette tâche difficile qu'est l'exercice de la démocratie.

Pour terminer, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le cas de certains fonctionnaires du ministère de l'industrie et de la recherche qui, après avoir occupé de très hautes fonctions, quittent le service public pour poursuivre une brillante carrière dans le secteur privé. Ce phénomène n'est sans doute pas propre à votre seul ministère. Au cours des derniers mois, des fonctionnaires ont quitté vos services dans des conditions peu convenables. Vous comprendrez que le rapporteur ne cite pas de cas particuliers. A ce sujet, la commission des finances a unanimement voté la recommandation suivante que je livre à l'appréciation de l'Assemblée : « La commission des finances regrette que certains fonctionnaires aient quitté le ministère de l'industrie et de la recherche dans des conditions qui n'apparaissent pas

conformes à la déontologie de la fonction publique. Il conviendrait de mettre fin à de telles pratiques. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. De l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mesmin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche scientifique.

**M. Georges Mesmin, rapporteur spécial.** Mes chers collègues, nombre de crédits consacrés à la recherche ne sont pas inscrits au budget du ministère de l'industrie et de la recherche, mais regroupés dans l'enveloppe-recherche.

Le montant global de cette enveloppe atteint cette année 9 300 millions de francs contre 8 200 millions de francs en 1975. L'enveloppe-recherche, tous crédits confondus, enregistre donc, d'une année sur l'autre, une progression globale de 12,9 p. 100, comparable à celle de l'ensemble du budget de l'Etat.

Un examen plus détaillé révèle que les crédits consacrés à la recherche proprement dite ne s'accroissent que de 10,9 p. 100, c'est-à-dire moins que la moyenne des dépenses budgétaires, si l'on déduit certaines dépenses qui correspondent à d'autres emplois de caractère industriel ou universitaire : activités des grands organismes, comme le commissariat à l'énergie atomique ou le centre national d'études spatiales ou grands programmes — par exemple le plan calcul. En apparence traitée comme les autres enveloppes, l'enveloppe-recherche l'est en réalité moins bien.

Une analyse du projet de budget par secteurs montre qu'un effort particulier est consenti en faveur de certaines missions de la recherche, en particulier des secteurs des mathématiques, de la santé, de l'agriculture, des structures économiques et sociales, des énergies nouvelles et de la mécanique, qui connaissent tous un accroissement supérieur à 17 p. 100 par rapport à 1975.

Notons aussi que, cette année, les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation sensible de 15,4 p. 100. Cette progression permet la reprise d'une politique de recrutement. Le projet de budget pour 1976 propose la création de 937 emplois dont 437 emplois de chercheur contre 500 en 1974 et 350 en 1975. Dans ce domaine l'effort est incontestable. Toutefois, on peut déplorer que ce coup d'accordéon, si je puis dire, nous conduise à penser qu'il n'y a pas de politique très suivie en matière de recrutement du personnel.

Parmi les actions de recherche financées par le ministère de l'industrie et de la recherche, il faut distinguer les grands programmes.

Le VI<sup>e</sup> Plan avait préconisé le plafonnement des grands programmes. En fait, une véritable restructuration s'est produite dans certains secteurs en raison d'événements imprévisibles à l'époque. Il a fallu procéder à de nouveaux démarrages.

C'est ainsi que le plan calcul est en passe de devenir plutôt un plan de soutien à l'industrie de l'informatique puisque les crédits consacrés à la recherche proprement dite n'absorbent plus qu'un tiers environ des crédits.

Quant aux programmes nationaux du centre national d'études spatiales, ils sont à peu près terminés. De même, le programme *Symphonie*, en coopération avec l'Allemagne fédérale, est arrivé à son terme. Il reste essentiellement le nouveau programme *Ariane* pour lequel la France contribue au financement à raison de 62,5 p. 100.

Un redéploiement de l'activité est observé au commissariat à l'énergie atomique qui prend une nouvelle orientation. La crise énergétique a eu pour effet de relancer les recherches sur l'énergie qui ont maintenant priorité.

Les principales autres actions de recherche financées par ce budget se développent assez favorablement. Elles sont plutôt avantagées cette année, même si les crédits sont bien moins importants en volume. On retiendra plus particulièrement les exemples de l'aide au développement, du fonds de la recherche et du bureau de recherches géologiques et minières.

On sait que l'aide au développement comporte une clause de remboursement en cas de succès. Actuellement, les remboursements approchent la moitié des sommes investies. Il faut le noter car cela est de fort bon augure. On a commencé à prendre un rythme normal. Il en va de même pour le fonds de la recherche qui tourne à un bon régime.

Enfin, le B. R. G. M. acquiert aujourd'hui un regain de faveur en raison des besoins de notre pays dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières minérales.

La commission des finances a voté les crédits de la recherche scientifique inscrits au budget du ministère de l'industrie et de la recherche sous réserve des observations que je vais vous présenter sur quelques points particuliers.

Première observation : pour apprécier l'effort national de recherche, on peut rapprocher la dépense qui lui est consacrée avec le niveau du produit national brut. La commission s'est inquiétée que ce rapport reste faible, du moins d'après les dernières statistiques dont nous disposons. On observe une stabilisation au taux de 1,73 p. 100, alors que la dépense de recherche atteignait 2,15 p. 100 du produit national brut en 1967.

En procédant à une comparaison de la recherche en France et dans les principaux pays étrangers, la commission des finances a trouvé également des raisons d'être inquiète. Les pays qui sont en tête sur ce plan, comme l'Allemagne fédérale, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, sont nettement en avance par rapport à nous. Les dépenses de recherche y atteignent un niveau de 2,3 p. 100 ou même de 2,4 p. 100 par rapport au produit national brut. En France, je le répète, ce taux est de 1,73 p. 100. Le Japon a semble-t-il rattrapé, voire dépassé, la France. La Belgique et l'Italie progressent. De ce point de vue, la France est le seul pays qui stagne. S'il ne régresse pas.

Ces constatations méritent d'être soulignées car elles contredisent les déclarations officielles d'après lesquelles le Gouvernement entend donner à la recherche une place prioritaire.

Le taux d'exécution du Plan, selon que l'on considère l'hypothèse basse ou l'hypothèse haute, atteint respectivement 88 et 80 p. 100. C'est insuffisant car ces hypothèses étaient déjà considérées à l'origine comme très basses en comparaison des normes souhaitables.

La commission des finances demande donc que le Gouvernement fixe de toute urgence des objectifs et prenne des engagements financiers très précis pour le VII<sup>e</sup> Plan. Au fond, c'est l'avenir de la recherche qui est en cause et il est certain, pour l'instant, que la France risque de prendre encore du retard par rapport à ses concurrents.

La deuxième observation de la commission des finances est relative à la situation du commissariat à l'énergie atomique.

En répondant à une question que je vous avais posée ici même, vous avez confirmé les informations selon lesquelles le commissariat à l'énergie atomique allait faire l'objet d'une modification de structure et que ses activités de recherche fondamentale allaient être séparées de celles de production afin de donner à ces dernières la forme d'une filiale.

En raison du développement de l'énergie atomique, il est certain que le C. E. A., sous peine d'être contraint de réduire ses activités, ne peut se contenter de ses activités de recherche et qu'il doit se lancer encore plus hardiment que par le passé dans des activités de production, ce qui exige une assez grande souplesse des formules juridiques adoptées.

La commission n'a donc pas critiqué le fait même de la réorganisation du C. E. A. mais elle aurait souhaité recevoir des renseignements plus fournis que ceux qui lui ont déjà été donnés par vous-même ou par les dirigeants du C. E. A. En effet, la réorganisation pose trois problèmes essentiels.

En premier lieu, celui du contrôle de la filiale par l'Etat. Il ne faudrait pas que, sous prétexte de réorganisation, le Gouvernement abandonne ses prérogatives dans un domaine particulièrement sensible politiquement. La recherche de cette assurance m'a conduit à vous poser une question à ce sujet. Vous m'avez répondu, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, que « ce problème de contrôle de la filiale C. E. A. ne se pose pas dans l'immédiat puisqu'il va s'agir d'une filiale 100 p. 100 C. E. A. ».

En fait, le problème demeure. Il est nécessaire que le Gouvernement conserve le contrôle de la filiale et de ses opérations de production.

Le deuxième problème a trait à la sécurité des installations nucléaires. Le C. E. A. y a beaucoup travaillé. Il serait regrettable que la privatisation puisse contribuer à diminuer la vigilance en la matière.

Enfin, s'agissant de la situation des personnels, il ne faudrait pas que ces derniers souffrent de l'aspect multiforme du nouvel organisme. Le personnel doit au contraire en retirer des possibilités de carrière plus nombreuses et plus variées.

A propos de la sécurité, la commission des finances s'est également interrogée sur l'usine de La Hague, qui traite des déchets radio-actifs en provenance de lieux éloignés, même de pays étrangers, car il n'existe pas d'autre usine de traitement en Europe. Or tous les matériaux radio-actifs doivent

être acheminés par la route parce que l'usine n'est pas reliée au réseau ferré. La commission des finances demande donc instamment au Gouvernement que le raccordement de l'usine de La Hague au réseau S. N. C. F. soit rapidement effectué.

Le plan calcul constitue le troisième sujet de préoccupation de la commission des finances. Puisque mon collègue M. Schloesing a déjà abordé cette question, je ne m'y attarderai pas, encore que de nombreuses incertitudes subsistent. La conclusion d'un accord entre la C.I.I. et la société Honeywell Bull est-elle ou non imminente? Quelle sera exactement la nature des rapports de la nouvelle société avec le partenaire américain? En effet, l'indépendance de notre politique de l'informatique doit être préservée. Enfin, dans quelle mesure sera-t-il possible de poursuivre l'exploitation des activités de la C. I. I. non impliquées dans l'accord? Qu'advient-il, notamment, des installations de Toulouse?

Dans le cadre de l'établissement de notre bilan énergétique, la commission des finances s'est également penchée sur l'utilisation des eaux chaudes. Les besoins énergétiques du chauffage domestique représentent au moins un tiers de notre consommation totale d'énergie. Le chauffage fait appel, pour une très large part, à l'énergie importée, qu'il s'agisse du fuel, de l'électricité ou d'un autre mode de chauffage.

Il ne faut donc pas gaspiller les énergies disponibles. Or les eaux chaudes produites sur notre territoire, qu'elles soient d'origine géothermique ou industrielle — les eaux résiduelles des centrales atomiques — constituent un potentiel de ressources énergétiques très important. On ne peut donc que regretter que les dépenses consenties par l'Etat pour tenter de les utiliser soient encore très faibles. Nos possibilités dans ce domaine paraissent négligées. Je n'en veux pour preuve que le flux de chaleur assez considérable libéré sur le site industriel du Tricastin. A l'origine de l'opération, il n'était pas considéré comme partie intégrante de l'exploitation.

Certes, le problème de l'utilisation de cette chaleur n'est pas simple. Il faut faire preuve d'imagination et trouver, par exemple, les moyens techniques, financiers et juridiques d'interposer, par exemple, des sociétés concessionnaires qui se chargeraient des réseaux de distribution. En raison de leur coût, les promoteurs n'ont pas intérêt à les prendre en charge directement. Au contraire, du point de vue des consommateurs, la construction de tels réseaux de distribution serait rentable à terme.

Une dernière observation, moins importante, me semble-t-il, mais néanmoins intéressante, a été adoptée à la demande d'un des membres de la commission des finances. Elle concerne l'exploitation des gisements de minerais à basse ou moyenne teneur.

La commission a souhaité que le B. R. G. M., qui pourrait être, en la matière, le relais d'une politique nationale, soit autorisé à prendre de nouvelles participations dans les industries d'extraction et de traitement des minerais, afin de favoriser une meilleure localisation industrielle et de ne pas laisser à l'écart certaines régions françaises, comme la Bretagne, par exemple.

Monsieur le ministre, la stagnation, en pourcentage du produit national brut, de l'effort français en matière de recherche est inquiétante à un double titre.

D'abord, parce qu'aucun indicateur politique ou social ne signale la cote d'alerte. L'amplitude du cycle « recherche-développement-industrie » dépasse, et de très loin, celle de ce qu'on pourrait appeler « le cycle politique ». Une législature ou un Plan durent cinq ans, alors qu'il en faut quinze ou vingt pour que certains résultats de recherche sortent des laboratoires.

Si l'on prend l'exemple bien connu du procédé Georges Claude relatif à l'énergie thermique des mers, on constate qu'il n'a pas encore atteint le stade du pré-développement en France, alors qu'aux Etats-Unis, l'*Energy research and development administration*, qui est une agence fédérale, a récemment consacré une somme de 3 millions de dollars — ce qui n'est tout de même pas négligeable — à l'étude de ce procédé. Les effets des décisions prises aujourd'hui ne se feront donc sentir qu'à très long terme, quand il sera trop tard pour réagir.

Mais il est un second motif d'inquiétude. Nous sommes actuellement engagés, on le sait, dans le dialogue Nord-Sud avec les pays en voie de développement, dialogue dans lequel la technologie sera certainement un atout important. La conférence sur la coopération économique internationale, qui va se réunir à Paris à la fin de l'année, constituera à cet égard une étape importante dans le développement des relations entre les deux grandes catégories de pays.

On peut se demander si les pays en voie de développement, représentés par le Groupe des 77, ne pourraient pas nous donner, en échange de notre technologie, l'accès aux richesses qu'ils détiennent, c'est-à-dire à l'uranium, au pétrole et aux métaux non ferreux.

Il convient donc que nous nous préoccupions de nos moyens d'échange dans le grand dialogue qui est ouvert. La technologie de demain, c'est la recherche d'aujourd'hui. C'est une monnaie d'échange, aussi importante que d'autres, aussi essentielle que l'influence monétaire par exemple. Elle constituera, me semble-t-il, un élément important de la négociation internationale qui restera ouverte de nombreuses années.

Avec la commission des finances, j'espère que, pour gagner cette négociation, nous saurons y mettre le prix. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

**M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la mesure où le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter au nom de la commission de la production et des échanges a été distribué il y a maintenant deux semaines, en raison de la modification de la fiscalité pétrolière contenue dans les articles 9 et 14 du projet de loi de finances, il me paraît superflu de revenir sur son contenu puisque ceux qui le désiraient ont pu en prendre tranquillement connaissance.

J'indique d'abord que la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie.

Je voudrais simplement mettre l'accent sur les trois questions qui me paraissent les plus importantes.

La première se rapporte à l'hydraulique et au charbon.

Des informations que vos services nous ont fournies, monsieur le ministre, il ressort que le coût du kilowatt-heure hydraulique est de plus de 50 p. 100 moins élevé que le coût du kilowatt-heure classique qui, lui, est à peu près égal à celui du kilowatt-heure d'origine nucléaire.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas exploiter les sites encore aménageables sur les différents cours d'eau français et qui pourraient fournir cinq milliards de kilowatts-heure?

Vous nous avez dit en commission, monsieur le ministre, que vous étiez partisan de cette solution. Mais l'E. D. F., dont les ingénieurs continuent à préconiser ce genre d'investissements, nous a appris que des projets d'aménagement hydraulique étaient chaque année refusés par les ministères responsables.

En ce qui concerne le charbon, le Gouvernement, par votre intermédiaire, a annoncé l'an dernier un plan de relance. Nous attendons impatiemment son financement qui, s'il était accepté comme le souhaite la commission, confirmerait d'abord l'option politique prise en 1975 et l'heureux effet du plan de relance sur la création d'emplois et, ensuite, l'importance qu'attache le Gouvernement à la mise en place d'une politique française du charbon à coke.

A cet effet, je me permets une nouvelle fois de plaider la cause de la réouverture du puits de Sainte-Fontaine dont la production garantira dans l'avenir l'indépendance de la sidérurgie lorraine en matière d'approvisionnement de charbon à coke.

L'obstacle qui s'oppose à la concrétisation du plan de relance charbonnier n'est donc que financier. La commission de la production et des échanges, par voie d'amendement, vous avait proposé l'an dernier d'aligner les prix des charbons français sur les prix des charbons importés — eux-mêmes cohérents avec ceux du pétrole — pour financer les investissements supplémentaires dans le cadre du plan de relance. Cet amendement n'a pas été accepté, mais la question reste d'actualité.

La consommation de charbon importé — pourtant plus cher — par l'E. D. F. dans ses centrales, représente 69 p. 100 de la consommation totale, 31 p. 100 seulement revenant au charbon français. Les houillères nationales subissent donc à la fois une perte de recettes due à l'insuffisance de leurs tarifs et un manque à gagner du fait de la préférence accordée au charbon étranger consécutive à une production insuffisante en 1973.

En corrigeant ces deux critères, vous dégageriez, à mon avis, des ressources importantes vous permettant de financer plus aisément le plan de relance que plusieurs régions de France attendent avec impatience dans la conjoncture difficile actuelle.

La deuxième question que je voulais évoquer devant vous est relative à l'esprit dans lequel, me semble-t-il, trop souvent les dossiers industriels sont abordés au niveau de leur examen par les instances techniques.

Trop souvent en effet, l'impérialisme technique, soit des directions, soit des grandes entreprises nationales, joue un rôle déterminant et la volonté politique se trouve de ce fait canalisée sur des voies trop étroites.

J'en donnerai deux exemples.

Le Parlement, en votant l'article 23 de la loi sur la récupération des déchets, a manifesté son intérêt pour l'électrologène. Ce désir du Parlement a été combattu d'une manière excessive par les établissements publics chargés de la mise en œuvre de la politique énergétique de la France. Mon collègue M. Weisenhorn reviendra sur cette question tout à l'heure. Je n'en dirai donc pas plus pour l'instant. En tout cas, cette prétention manifestée par les établissements publics n'a paru lourde de menaces pour l'avenir et pour l'élaboration d'une politique énergétique prenant en compte l'intérêt national.

L'autre exemple est celui des questions pétrolières. On a le sentiment qu'à l'heure actuelle, une fois de plus, l'intérêt des compagnies prédomine au détriment de l'intérêt national. Que les compagnies trouvent leur compte en achetant le pétrole du Proche-Orient plutôt que le pétrole algérien, c'est leur affaire. Mais l'économie nationale se porterait mieux si des échanges équilibrés s'établissaient entre la France et l'Algérie.

Il faut mettre en regard du coût du pétrole algérien pour les compagnies, le gain que représente pour la collectivité nationale les exportations de biens industriels élaborés, porteurs tout à la fois de valeur ajoutée et de travail, dans une période où les préoccupations d'emploi sont les préoccupations majeures des pouvoirs publics.

Il est regrettable de constater que la Suède, par l'intermédiaire de Volvo, va livrer plus de 5 000 camions à l'Algérie à la place de la France, initialement contactée, et que l'Allemagne s'appête à passer des accords privilégiés de coopération technique avec ce pays.

Cette affaire prend même une dimension politique considérable au moment où le Président de la République s'efforce d'établir un nouveau dialogue économique Nord-Sud, dont l'une des clefs se trouve justement entre les mains de l'Algérie.

En résumé, il me semble que la dimension politique des dossiers industriels est sous-estimée en raison du poids trop important des grandes entreprises nationales ou privées du secteur industriel considéré.

La troisième question a trait à la présentation des crédits publics destinés à l'industrie.

Je crois, monsieur le ministre, que les efforts entrepris doivent être poursuivis pour apporter plus de clarté encore dans la présentation de ces crédits qui sont dispersés dans des fascicules budgétaires nombreux: le « bleu » des crédits de l'industrie naturellement, mais aussi celui des charges communes, celui des comptes spéciaux du Trésor, celui de la D. A. T. A. R., sans compter de nombreuses dispositions fiscales particulières.

La commission de la production avait demandé, il y a deux ans, à votre prédécesseur, un document de récapitulation qui constituerait une sorte « d'enveloppe industrie ».

M. Charbonnel s'était montré intéressé par cette demande, mais celle-ci n'a pas eu de suite en raison des changements de titulaires intervenus rue de Grenelle. Il me semble qu'on pourrait maintenant la satisfaire.

Ensuite, je crois que le contrôle parlementaire pourrait être également amélioré si l'on avait une conception moins restrictive des informations qui peuvent être communiquées aux rapporteurs.

Que les rapporteurs se heurtent au secret fiscal ne doit pas être mis à la charge du ministère de l'Industrie, puisque le secret fiscal a été instauré par une loi et qu'il appartient au Parlement de modifier éventuellement celle-ci. Mais il me paraît excessif d'opposer aux rapporteurs budgétaires un certain nombre de consignes de discrétion qui n'ont pas de justification réelle.

C'est ainsi, par exemple, que je ne peux pas savoir ce qui reste dans le stock de nickel financé par le G. I. R. M. parce qu'il s'agit d'un secret commercial; je ne peux pas savoir non

plus l'usage qui est fait des 250 millions de francs dégagés par le Parlement pour la constitution de stocks de matières premières, parce que c'est un secret stratégique; je ne peux pas connaître les noms des entreprises qui ont bénéficié des prêts de décentralisation les plus importants, parce que « des habitudes de stricte discrétion ont été établies depuis la mise en place de ce système ».

Monsieur le ministre, ces arguments ne me paraissent pas convenables: toutes ces précisions devraient être communiquées aux rapporteurs.

Reconnaissez, pour reprendre l'exemple de l'utilisation des 250 millions de francs pour la constitution des stocks de matières premières, que l'esprit même du contrôle parlementaire est complètement bafoué puisque l'en ne peut plus savoir à quoi sont utilisés les fonds budgétaires.

Enfin, une troisième amélioration devrait être apportée dans l'examen par le Parlement des problèmes industriels. Elle consisterait à organiser des débats plus nombreux sur les grands dossiers industriels. Il n'est pas possible d'ouvrir une discussion sérieuse sur des dossiers comme ceux de l'informatique, de la réorientation de activités du C. E. A. ou de la politique énergétique au moment de l'examen du seul budget de l'industrie. Il faut que des débats aient lieu séparément sur ces dossiers.

Vous avez commencé à donner l'exemple avec le débat sur l'énergie: il faudrait continuer dans cette voie et aller plus loin.

Trop souvent l'impression est donnée que, lorsque le Parlement est consulté, les jeux sont faits. Les pouvoirs publics ont pris leur décision et, au fond, le débat qui intervient au Parlement n'est plus qu'un débat d'information, alors qu'il devrait être un débat d'orientation. Encore l'aspect d'information du débat perd-il beaucoup de son intérêt dans la mesure où, la plupart du temps, les renseignements qui sont livrés au Parlement ont été diffusés dans la presse de nombreuses semaines avant que ce débat ait lieu.

Après tout, c'est au Parlement qu'il reviendra de voter les crédits qui, en général, accompagnent les grands projets de l'industrie.

Une dernière considération, d'ordre psychologique, sur le rôle du Parlement en matière de politique industrielle: trop souvent, le Gouvernement donne l'impression d'attendre de la part des députés de la majorité un soutien sans réserve. Ce désir, si mon analyse est juste, me paraît tout à fait excessif.

Les dossiers industriels sont en effet des dossiers complexes qui mettent en jeu toute une série d'éléments non seulement techniques mais aussi politiques. Des approches différentes peuvent être faites tant au niveau de l'analyse qu'au niveau de l'élaboration de la solution. Il n'y a pas dans ce domaine de vérité révélée. Si le Parlement considère que le Gouvernement fait une erreur, il doit avoir la possibilité de le lui dire sans être immédiatement accusé de monter une machination politique.

J'ai constaté, monsieur le ministre, que depuis votre arrivée rue de Grenelle, le ministère de l'Industrie avait pris un relief qui, il faut bien le dire, n'était pas le sien auparavant. Cette évolution est due, sans doute, aux circonstances, mais aussi à votre personne et à votre poids politique.

Je crois que si vous alliez dans le sens des souhaits que je viens de formuler, cela ne ferait qu'accentuer cette évolution qui a fait du ministère de l'Industrie l'un des ministères les plus importants. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Buron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche scientifique.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, notre commission a été conduite à étudier le contenu de l'enveloppe recherche.

On pourrait presque dire, d'une manière simpliste, qu'il n'y a pas d'étude à faire puisque l'enveloppe recherche est déterminée dans un cadre interministériel, sous l'arbitrage du Président de la République, et que le Parlement, à cet égard, n'a pas voix au chapitre.

Dans ces conditions, quel peut être le rôle des parlementaires et spécialement celui des rapporteurs des commissions intéressées?

Ceux qui ont encore la nostalgie de la IV<sup>e</sup> République, époque à laquelle le Parlement définissait la masse des dépenses, feraient bien de se réadapter : nous n'en sommes plus là et le système a changé.

Mais il appartient au Parlement de faire l'analyse critique des mesures qui sont présentées à son approbation.

Depuis deux ans, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales s'est particulièrement préoccupée de l'amenagement — pour ne pas dire de la décrépitude — de cette enveloppe recherche, qu'il s'agisse du volume des crédits ou de la situation des personnels.

A cet égard, monsieur le ministre, nous devons nous réjouir de voir enfin amorcée une relance de la recherche scientifique en France. Nous aurions certes souhaité davantage. Mais comme nous ne commandons pas la manœuvre, il nous faut bien nous contenter, pour l'instant, de ce qui nous est offert, avec l'espoir qu'il ne s'agit là que d'un début.

Toute démocratie repose sur l'information des citoyens, et je crois que nous avons quelque lieu de nous plaindre de ne pouvoir, dans le domaine de la recherche scientifique, obtenir toutes les informations que nous souhaiterions. Nous aimerions y voir plus clair et nous estimons que le pays est en droit d'attendre, lui aussi, une meilleure information. L'esotérisme n'est pas de mise dans ce domaine. Il ne saurait être que préjudiciable à l'intérêt général.

Mon rapport écrit contient de nombreuses précisions chiffrées. Je ne les reprendrai donc pas, d'autant que les rapporteurs qui m'ont précédé en ont également fourni.

En toute honnêteté, reconnaissons qu'il y a une relance des crédits consacrés à la recherche. Mais cette relance est bien timide. Ne m'en veuillez pas de ce jugement, monsieur le ministre, vous qui estimez sans doute avoir bien guerroyé et obtenu des résultats satisfaisants. Je m'en réjouis également, encore que j'eusse, bien sûr, souhaité des crédits plus importants.

La présentation de l'enveloppe consacrée à la recherche a également été modifiée. De nouvelles distinctions sont opérées, en fonction, notamment, de la préparation du VII<sup>e</sup> Plan. Elles demeureront quelque peu sibyllines pour beaucoup d'entre nous, qui souhaiterions y voir un peu plus clair. Je me permets de vous le signaler, monsieur le ministre — à moins que, le temps aidant, nous ne finissions par nous y habituer !

Dans un autre ordre d'idées, la commission a pressenti, de votre part, une volonté de réforme de l'académie des sciences. On ne peut qu'être estomaqué, en effet, en apprenant que l'âge moyen de ses membres est de soixante-quatorze ans et trois mois. Les chiffres valent mieux que tous les grands discours. Je ne m'appesantirai donc pas sur ce sujet tout en saluant très respectueusement les éminentes personnalités qui composent cette honorable assemblée.

Mais si on veut, vraiment, comme on l'a dit, la transformer en une sorte de vivier pour la recherche, il faut à tout prix la rénover, la rajeunir et l'orienter vers l'avenir. L'enjeu, au demeurant, est d'importance.

Incidemment je signale un danger : peut-être conviendrait-il de ne pas laisser le monopole du recrutement des membres de l'académie à des organismes officiels où règne — je ne serai pas une mauvaise langue en le disant — un certain mandarinate. Les chercheurs y sont sous la coupe de leurs supérieurs hiérarchiques et se doivent de courtiser leur patron. Peu à peu ils sont pris dans l'engrenage, et quand, quelques années après, ils deviennent à leur tour patrons, ils infligent aux autres les mêmes procédés.

Je ne crois pas que les résultats soient merveilleux, au point de vue de la recherche. Aussi, qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de présenter au nom de la commission, quelques suggestions en la matière. Peut-être serait-il préférable de laisser à des chercheurs étrangers le soin de proposer à ces fauteuils des scientifiques français.

Sans doute la liste des candidatures ainsi dressée ne serait-elle pas identique à celle qui serait présentée par les organismes de tutelle ! L'expérience, en tout cas, pourrait se révéler très intéressante. D'ailleurs, je le signale en passant, aucun de nos prix Nobel n'a suivi la voie officielle ; il s'est toujours agi de chercheurs isolés.

Ces résultats m'apparaissent assez significatifs pour justifier mes remarques impertinentes, peut-être, mais faites avec beaucoup de gentillesse et l'espoir d'apporter quelques améliorations. Ainsi l'académie des sciences pourrait-elle avoir une action radicalement nouvelle et devenir le ferment, le levain, de l'es-

prit de recherche. Je crois savoir, monsieur le ministre, que telles sont bien vos intentions et qu'une commission étudie ces problèmes. C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur ce thème.

Ma deuxième observation sur le fond porte sur le statut des chercheurs. En effet, et pour autant qu'on puisse le savoir, un jeune chercheur sur deux, en France, travaille sans statut. C'est impressionnant. Quant aux statutaires, en dépit de leur bonne volonté, qui est grande, et de leur ambition, ils peuvent, au bout de quelque temps, se trouver à bout de souffle et éprouver le besoin de quitter l'organisme où ils travaillent. Or, il n'est pas prévu grand-chose pour eux. Il en est de même pour ceux qui, attirés par la recherche appliquée, souhaiteraient travailler dans l'industrie, quitte à en revenir, quelques années après, à la recherche proprement dite. Un grand pas serait fait si était rendu plus perméable le passage de la recherche à l'industrie.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, une application particulière de l'éternel problème des liens entre l'école et la vie, entre les enseignants enfermés dans un certain esotérisme pédagogique, et le monde tel qu'il est ? C'est pourquoi les chercheurs réviseraient leur esprit s'ils allaient sur le terrain voir comment vit le monde industriel et commercial, tel qu'il est fait. L'expérience ne leur ferait pas de mal. Sans avoir à chercher des formules maoïstes, notre bon sens devrait inspirer des modifications à leur statut. Les chercheurs partiraient, ainsi, quelques années à l'extérieur, tandis que des cadres de l'industrie pourraient, eux, devenir chercheurs. Là aussi, c'est un problème d'organisation de statut. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour rénover ce statut, conformément à notre souhait à tous.

Mon rapport écrit donne un exemple, parmi d'autres, des difficultés dans le domaine de la recherche. Il concerne l'I.N.S.E.R.M. : la dégradation y est grande. Si beaucoup a été fait pour la recherche physique, dans le domaine des sciences humaines et des sciences biologiques, en revanche, les lacunes sont graves.

Comme moi, mes chers collègues, vous êtes sans doute éprouvés du nombre de dépressions nerveuses, particulièrement chez les jeunes de dix-huit ou de vingt ans. Il y a là un vaste domaine d'investigations. Or l'I.N.S.E.R.M. ne dispose pas des moyens nécessaires pour entreprendre des recherches adéquates.

Nous vivons dans un monde qui évolue très rapidement, dans lequel l'encadrement familial subit des soubresauts — c'est le moins qu'on puisse dire — et les jeunes sont un peu abandonnés à eux-mêmes. Les résultats, nous les voyons autour de nous. Des recherches dans le domaine de la biologie et des sciences humaines apporteraient sans doute des solutions satisfaisantes.

Ma troisième remarque de fond concerne l'intégration de la recherche dans la stratégie industrielle de notre pays. Il ne faut pas être pharisien. Non ! la recherche ne relève pas du monde du sacré, au-dessous duquel l'industrie attirerait seulement ceux qui cherchent à gagner de gros sous, avec des idées découvertes par d'autres !

Le schéma est simpliste.

Tout au contraire, il faut une symbiose entre l'école et la vie — je le disais tout à l'heure — et entre la recherche et l'industrie : si elle était réalisée, les organismes de recherche ne regarderaient plus les industriels d'un mauvais œil et, réciproquement, les industriels, davantage portés sur le concret et le quotidien, ne tiendraient plus les enseignants et les chercheurs pour des passésistes vivant dans les nuages.

Dans mon rapport, je cite plusieurs exemples, dont l'accord passé entre le C.N.R.S. et Rhône-Poulenc. On peut le trouver scandaleux ou merveilleux. Je pense qu'il est entre les deux (sourires), et que nous sommes sur la bonne voie. Comme l'accord est conclu pour plusieurs années, nous verrons sa valeur à l'usage.

Vous avez suivi l'évolution du C.F.A. Les gens s'inquiètent, mais je crois qu'ils ont tort. Le commissariat n'abandonnera pas la recherche fondamentale : ce n'est pas du tout dans ses intentions. Il vivifie toute notre vie économique par ses découvertes et je le remercie d'apporter à l'industrie les moyens de transformer notre vie quotidienne.

Le troisième exemple, c'est la fusion Honeywell-Bull-C.I.I. Il fallait trouver une solution ; le Gouvernement s'est arrêté à celle-là. Ce n'est peut-être pas la meilleure, mais, comme disait Descartes : quand on est perdu dans une forêt, si on prend une direction, et qu'on s'y tient, on est sûr d'en sortir.

**M. le président.** Monsieur Buron, veuillez avoir l'obligeance de conclure, car vous avez nettement dépassé votre temps de parole.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Je conclurai en faisant trois observations.

**M. le président.** Non ! Respectez un peu la discipline du débat. Je vous prie de conclure très rapidement.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** J'en termine, monsieur le président.

Je ne reviendrai pas sur le problème de la science et de l'organisation gouvernementale.

J'insisterai sur un point important : l'information du Parlement sur la recherche. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous en entretenir en privé, monsieur le ministre. J'avais l'intention de m'en occuper mais, à la réflexion, vous êtes mieux placé que moi pour le faire : il faut que le Parlement dispose d'une information précise sur tous les organismes de recherche dont vous avez la tutelle, au lieu de devoir la chercher au travers de documents très complexes.

**M. le président.** Vous ne concluez pas, vous commentez. Je vous invite derechef à conclure : vous avez déjà dépassé votre temps de parole de cinq minutes.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Je ferai une dernière observation, monsieur le ministre. La commission souhaite que puisse être organisé dans cette enceinte un grand débat sur la recherche scientifique. Sa durée devra être plus largement calculée qu'aujourd'hui de manière à permettre une discussion approfondie. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barthe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche scientifique.

**M. Jean-Jacques Barthe, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, composante irremplaçable de la marche en avant de la société, la recherche scientifique et technologique est une nécessité absolue pour, d'une part, accroître les connaissances et, d'autre part, contribuer à résoudre les problèmes économiques et sociaux de notre temps, en élaborant des solutions d'ensemble aux questions posées par la vie moderne ; en augmentant la productivité du travail tout en allégeant la peine des hommes, ce qui n'est pas contradictoire, et en visant à développer le potentiel physique et intellectuel de la société.

Importante dans la vie de la nation, la recherche doit devenir une affaire nationale.

Elle concerne non seulement les chercheurs et les scientifiques, mais encore tous les Français. Elle doit être dégagée des intérêts immédiats de la rentabilité et de ceux des grands groupes industriels, et ne dépendre d'aucune grande puissance étrangère, quelle qu'elle soit, ce qui d'ailleurs n'exclut pas une collaboration internationale bien comprise. Elle doit, enfin, être la garante de notre indépendance nationale.

Ce sont ces idées que j'ai exposées, monsieur le ministre, devant les membres de la commission qui n'ont manifesté aucun désaccord sur le fond.

Je reprendrai donc rapidement les critiques que j'ai été amené à formuler et qui sont davantage développées dans mon rapport écrit.

D'abord, votre projet de budget, monsieur le ministre, est notoirement insuffisant ; il ne fait pas assez ressortir le caractère prioritaire de la recherche, décidé par le Président de la République lors du conseil restreint du 28 février 1975 et surtout il ne comble nullement le retard accumulé par la France depuis 1967 en ce domaine.

Les belles paroles sont une chose, mais voyons les chiffres, donc la réalité.

Les crédits affectés à l'enveloppe pour la recherche progressent de 12,9 p. 100 par rapport à 1975, légèrement moins, par conséquent, que l'ensemble du budget. Compte tenu de la dépréciation monétaire prévisible, et même en se fondant sur les indices officiels et optimistes du Gouvernement, on ne constate aucune progression en volume.

Les équipements de recherche proprement dits ne bénéficient que d'une augmentation de 7,2 p. 100, inférieure à la progression générale des dépenses d'équipement de l'Etat qui atteint 8,3 p. 100.

Ce modeste budget pour 1976 ne va donc pas permettre un véritable redressement de l'effort national de recherche, en régression constante depuis 1967, je le répète, ni rendre à la France un rang convenable parmi les pays industrialisés.

C'est grave pour l'avenir de notre nation et pour son indépendance.

Nous notons par ailleurs que toutes les décisions concernant les activités de recherche sont prises par le Gouvernement, dans des conseils restreints, sans information ni consultation des Français, sans information suffisante du Parlement, sans véritable concertation avec les chercheurs et des personnels concernés.

On met tout le monde — les députés en particulier — devant le fait accompli et on tente ensuite d'expliquer et de justifier les décisions prises.

C'est la procédure que vous avez suivie pour l'informatique, pour le commissariat à l'énergie atomique, et très récemment, pour le centre national de la recherche scientifique, pour le centre national d'études spatiales et le centre national d'exploitation des océans. Personnellement, j'ai appris vos décisions en lisant la presse.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, monsieur le ministre, que les élus du peuple, mal informés des tenants et aboutissants des accords que vous passez avec certaines sociétés, se déterminent en toute clarté et que vos réorganisations ne paraissent pas suspectes ?

Prenons quelques exemples : pour l'informatique, après les avatars du plan calcul qui ont coûté quelques millions au budget de l'Etat, mais qui n'ont rien fait perdre, au contraire, aux sociétés mères, la compagnie internationale pour l'informatique, Thomson et la compagnie générale d'électricité, vous vous rapprochez, dans un premier temps, d'autres firmes européennes dans le cadre d'Unidata, puis vous décidez de vous allier à une multi-nationale américaine, Honeywell.

Alors qu'en 1967, la C. I. I. avait été créée pour lutter contre le monopole américain, il est à craindre maintenant que les décisions et orientations essentielles soient prises outre-Atlantique, et cela, alors que l'Etat français s'engage à apporter à la nouvelle société 1 200 millions de francs de subvention et à lui assurer un minimum de 3 700 millions de francs de commandes publiques : la C. I. I. n'en avait jamais eu autant !

Cet important virage a été opéré sans information suffisante du Parlement.

Pour le C. E. A., vous parlez de réorganisation, les personnels, de démantèlement. Qui croire ?

Personnellement, ma conviction est bien établie, vous vous en doutez. Mais rapportant au nom de la commission, je n'en ferai pas état. Après votre audition par la commission, monsieur le ministre, au cours de laquelle vous avez apporté des éclaircissements, quelques constatations s'imposent cependant, concernant l'entrée du C. E. A. dans Framatome et la filialisation de la direction de la production.

Le C. E. A. reste minoritaire dans le cadre de Framatome. Les groupes dominant Creusot-Loire, gardent la majorité absolue. Le C. E. A. ne dispose même pas, en cas de besoin, d'une minorité de blocage.

L'Etat rachète en numéraire une partie des actions de Westinghouse qu'il a lui-même, par ses commandes et par son choix de la filière américaine, contribué à valoriser.

Après avoir réussi à conquérir le quasi-monopole du marché français des centrales nucléaires, et à renforcer ainsi la place de ses techniques sur ses marchés d'exportation, Westinghouse continuera à toucher des redevances sur les licences utilisées par Framatome. Ce n'est pas pour Westinghouse une mauvaise affaire.

Rien ne dit, par ailleurs, que Framatome ne sera pas associée à des développements ultérieurs dans le domaine des surgénérateurs par exemple. Ainsi, Westinghouse, qui reste actionnaire à 15 p. 100, aurait accès indirectement à des techniques développées essentiellement par le C. E. A.

Enfin, la participation du C. E. A. aux recherches menées pour perfectionner la technique de Westinghouse profitera encore à terme à cette société, puisqu'elle pourra recueillir les fruits de recherches qu'elle ne financera plus qu'à 15 p. 100, au lieu de 45 p. 100.

Toutes ces questions, et bien d'autres encore sur le personnel et la sécurité, nécessiteraient, monsieur le ministre, un débat engagé en toute clarté devant le Parlement et devant la nation, mais avant que les accords soient conclus et signés, avant que la réorganisation du C. E. A. soit effectuée : après, cela devient inutile.

Selon votre note de synthèse, monsieur le ministre, c'est des chercheurs et des techniciens que dépend, au premier chef, la qualité de l'effort de recherche.

Mais les mesures que vous préconisez suscitent à tout coup des réactions franchement hostiles des travailleurs concernés.

Comme éviter cela ? Certes pas à la manière de M. Ponia-towski, qui fait matraquer les chercheurs venus vous exprimer leurs doléances, leurs inquiétudes pour l'avenir de leurs travaux et pour leur sort personnel. (*Protestations sur les bancs des républicains indépendants.*)

**M. Jean Brocard.** Propos scandaleux !

**M. le président.** Monsieur Barthe, je vous prie de modérer vos propos. N'oubliez pas que vous parlez au nom de la commission.

**M. Jean-Jacques Barthe, rapporteur pour avis.** Les chercheurs doivent pouvoir travailler librement, sans subir le contrôle excessif que vous voulez leur imposer, sans être condamnés, pour se voir attribuer des crédits, à trouver des applications immédiatement rentables pour les industriels, sans s'interroger constamment sur la garantie de leur emploi et l'avenir de leurs travaux, mais dans un climat plus stable, plus sécurisant.

Parce que le budget de la recherche pour 1976 est marqué par une stagnation d'ensemble et par une sélectivité accrue dans le sens d'un soutien à un nombre limité d'entreprises de taille internationale ; parce que la recherche fondamentale n'est pas privilégiée et que, de ce fait, le potentiel technique et industriel de la France risque, faute de renouvellement des inventions, de perdre son indépendance dans de nombreux secteurs ; parce que rien n'est entrepris pour que la science devienne une grande préoccupation sociale et nationale ; parce que l'on ne donne pas une place assez grande aux recherches sur la sécurité, sur le cadre de vie, sur l'allègement de la peine des travailleurs, j'avais demandé que soient refusés les crédits pour la recherche de votre ministère.

La majorité de la commission de la production, sans contester la teneur de mon avis, ne m'a toutefois pas suivi jusqu'au bout de mon raisonnement (*Rires sur les bancs des républicains indépendants.*) et a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Hector Rolland.** Si l'on suivait votre raisonnement, tout serait fichu ! Il n'y aurait plus ni recherche ni chercheurs !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.** L'année qui s'achève et celle qui est devant nous resteront sans aucun doute marquées par les conséquences de la crise pétrolière de novembre 1973.

La crise qui a frappé l'ensemble des pays industrialisés est certainement l'une des plus sévères que l'on ait jamais connues depuis un demi-siècle.

Si les problèmes d'approvisionnement en matières premières et en énergie étaient l'an passé au premier plan de nos préoccupations, c'est aujourd'hui le maintien puis le développement de l'activité économique générale qui est notre souci le plus pressant ; c'est dire que le ministère dont j'ai la charge a, par la force des choses, été très souvent au premier rang de l'actualité.

Qu'il s'agisse du pétrole, du charbon ou de l'énergie nucléaire, des entreprises en difficulté, de l'informatique ou de l'industrie électronucléaire, de la situation de l'industrie textile ou de la sidérurgie, j'ai été amené à décider ou à proposer à la décision du Gouvernement ou du Parlement de très nombreuses actions. J'ai eu l'occasion à de multiples reprises, devant vos commissions, devant votre assemblée, devant la presse d'expliquer et de commenter l'action du Gouvernement dans ces domaines.

Mais les impératifs de l'actualité, le caractère naturellement fragmentaire des informations et des débats, peuvent masquer en partie les lignes directrices et les grandes orientations de l'action menée. Le débat budgétaire doit, par conséquent, être l'occasion de resituer l'ensemble de notre politique et d'en rappeler les principes.

Vos rapporteurs, et je les en remercie, ont, comme chaque année, dégagé, après un très gros travail de dépouillement, les données chiffrées du budget qui vous est présenté. Ces

rapports sont d'un intérêt essentiel pour l'Assemblée comme pour le public. Je n'en reprendrai pas les éléments, souhaitant plutôt, pour répondre d'ailleurs aux observations qui ont été formulées, retracer les lignes de force de notre politique dans les domaines de l'approvisionnement, de la politique industrielle et de la recherche.

Pour l'énergie et les matières premières, les actions décidées en 1974 et 1975 ont été mises en place et développées.

Dans le domaine industriel, les mesures nécessaires ont été prises pour faire face à la conjoncture immédiate et pour contribuer, en même temps, à renforcer les capacités de notre pays et à tracer les voies d'une politique industrielle de l'avenir.

Enfin, les préoccupations à court terme doivent être considérées comme une raison supplémentaire de préparer l'avenir à long terme et, par conséquent, de poursuivre le développement de la recherche scientifique et technique française.

Je traiterai d'abord de l'énergie et des matières premières.

L'approvisionnement de la France en énergie comme en matières premières s'est trouvé, par suite des circonstances internationales et de la dépendance de notre pays, au premier rang des préoccupations du Gouvernement. J'ai tenu le Parlement informé de l'action que nous avons menée, mais il est utile de faire aujourd'hui le point des résultats obtenus et des mesures en cours.

Pour l'énergie, notre objectif est d'approvisionner notre économie sans réduire sa compétitivité. Deux formes de l'énergie continueront de prévaloir : les hydrocarbures et l'énergie nucléaire ; les autres, malgré tous nos efforts, resteront, tout au moins pour assez longtemps, secondaires.

La politique pétrolière de la France, comme je l'ai rappelé l'année dernière devant votre assemblée, répond à deux impératifs : économiser et diversifier nos approvisionnements.

Un effort considérable a été entrepris pour économiser l'énergie, suivant les principes fixés par le Parlement, notamment dans la loi sur les économies d'énergie qu'il a adoptée à la fin de l'année dernière.

L'Agence pour les économies d'énergie a été installée il y a un an. Je vous ai proposé, dans le budget qui vous est soumis comme dans les diverses lois de finances rectificatives pour 1975, de la doter des moyens nécessaires : son action auprès du grand public est désormais bien connue. Les études qu'elle mène, les opérations de démonstration qu'elle a lancées sont les gages du succès de notre politique dans ce domaine pour les années à venir. Pour 1975, elle participe à près de 100 millions de francs d'investissements dans des procédés qui, s'ils peuvent être généralisés, comme nous le souhaitons, se traduiront par une économie d'énergie de l'ordre de 3 millions de tonnes d'équivalent/pétrole.

Le rationnement du fuel domestique, accepté désormais comme une nécessité, a fonctionné dans des conditions très satisfaisantes : pour les neuf premiers mois de cette année, nous avons économisé 13 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1974 et 22 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1973.

Un programme d'économies du fuel lourd vient d'être mis en place. Il vise à réduire la consommation en incitant les entreprises à utiliser les procédés de fabrication les plus économes d'énergie et à récupérer l'énergie perdue.

Bref, pour 1975, le coût de nos importations en produits pétroliers, sans qu'on puisse encore en fixer exactement le montant, sera sensiblement inférieur au plafond de 51 milliards qui avait été, vous vous en souvenez, fixé par le Gouvernement à la fin de l'année dernière.

Cet effort d'économies s'accompagne, conformément aux orientations décidées par le conseil de planification, d'un effort de diversification de nos sources d'approvisionnement.

Tel est le sens des négociations qui ont été engagées avec les pays du Moyen-Orient, le Nigeria, les pays de l'Est, et notamment l'U. R. S. S. ; tel est l'objectif des recherches menées par les compagnies françaises, en particulier en mer du Nord, en mer d'Irlande ou en Indonésie ; telle est également la raison pour laquelle le Gouvernement vous propose d'amplifier le programme de recherches sur la mise au point des technologies d'exploration sous-marine, technologies pour lesquelles la France se place au tout premier rang dans le monde.

Dans le même temps, et pour répondre aux engagements pris devant le Parlement, le cadre dans lequel s'exercera l'activité pétrolière est réexaminé, et, lorsque c'est nécessaire, réorganisé.

La réforme de la fiscalité pétrolière, que votre assemblée a votée en première lecture, tient compte de ce souci de soutenir l'effort des compagnies françaises et de l'orienter vers des zones diversifiées et aussi sûres que possible. Elle a pour objet de diminuer les possibilités de reconstitution de réserves en franchise d'impôts, selon le régime dit de la provision pour reconstitution de gisements, et de doter, avec les ressources fiscales correspondantes, le fonds spécial des hydrocarbures chargé de susciter et d'orienter les recherches d'intérêt national.

Comme je l'avais annoncé, le conseil supérieur du pétrole, rénové, sera prochainement mis en place et le Gouvernement demande à votre Président de faire procéder à la désignation des représentants de votre assemblée.

Enfin, j'examinerai prochainement les conclusions de la commission que j'ai chargée d'étudier les règles selon lesquelles est assuré l'approvisionnement du marché français des produits pétroliers et qui est présidée par M. Lauré, président de la Société générale. A la lumière de ses travaux, je pourrai, si cela est nécessaire, proposer au Gouvernement les réformes qui paraîtraient souhaitables, dans l'esprit des principes qui guident la politique pétrolière de la France et que j'ai rappelés l'an dernier devant votre assemblée.

Les hydrocarbures ne peuvent cependant demeurer notre source quasi unique d'énergie. C'est la raison qui nous oblige à recourir à l'énergie nucléaire.

Dans un débat au Parlement qui a marqué un tournant décisif, j'ai eu l'occasion de préciser la politique du Gouvernement à l'égard de l'énergie nucléaire : j'ai indiqué nos objectifs, qui sont raisonnables et qui seront ajustés au fur et à mesure des données nouvelles et des besoins nouveaux. J'ai dit notre volonté de développer la concertation et de garantir la sécurité ; sur tous ces points, les engagements pris ont été tenus.

Pour les années 1976 et 1977 — je réponds ici à vos rapporteurs — un programme modéré de 6 000 mégawatts par an a été arrêté. Pour les années suivantes, les décisions seront prises au moment venu en tenant compte des éléments nouveaux et de la précision que nous pourrions avoir et en fonction des résultats. Mieux vaut en effet attendre de posséder le plus de données possibles pour les arrêter.

La concertation sur le choix des sites se poursuit — vous pouvez tous le constater — avec un souci permanent d'explication, d'étude et de dialogue pour que les implantations se fassent dans les meilleures conditions possibles.

A ce jour, treize conseils régionaux, quinze comités économiques et sociaux, vingt et un conseils généraux ont fait connaître leur avis ; certains poursuivent les études avec l'administration, l'Electricité de France et souvent la participation de personnalités qualifiées et d'organismes spécialisés de la région.

La démarche suivie est la bonne. Elle permet d'adapter en permanence le développement des travaux qu'exigera l'évolution de nos besoins nationaux aux impératifs d'aménagement du territoire d'une part, et aux caractéristiques et possibilités locales d'autre part ; c'est en fonction de ces deux données que je serai amené, chaque fois, à prendre la décision, le moment venu.

Enfin, en ce qui concerne la sûreté, dont j'ai dit devant le Parlement qu'elle devait être notre souci permanent, les mesures annoncées ont été prises : le comité interministériel de la sécurité nucléaire a été créé ; le secrétaire général en a été nommé ; il s'appuie notamment sur le service central de sûreté des installations nucléaires qui est placé auprès de moi et qui est désormais en mesure d'assurer pleinement sa mission.

Je rappellerai ensuite que le Gouvernement a mis en œuvre une politique très volontaire de développement des énergies nouvelles et des autres sources d'énergie.

Au cours du dernier conseil de planification sur l'énergie, il a été décidé de conserver au charbon une place importante dans la satisfaction de nos besoins énergétiques et d'accorder une priorité à l'exploitation des ressources nationales de houille. L'objectif de 45 millions de tonnes a été fixé pour 1985.

Confirmant sa détermination d'exploiter au maximum les réserves, le Gouvernement a décidé ce matin sur ma proposition, d'autoriser les houillères du bassin de Lorraine à lancer trois opérations de développement de la production : la saturation du siège de Merlebach, la saturation du siège de Simon-Wendel et enfin la réouverture du siège de Sainte-Fontaine qui facilitera notre approvisionnement en charbon à coke. *(Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Il s'agit dans un premier temps de rouvrir la première tranche de Sainte-Fontaine ; nous déciderons ensuite, selon les résultats, de l'opportunité et de la date de l'ouverture de la seconde tranche. Cette décision est justifiée, d'une part, par les besoins de notre approvisionnement en charbon à coke et, d'autre part, par la fermeture de Folschviller qui doit intervenir dans deux ans et demi. Sainte-Fontaine servira de soudure dans ce domaine.

Les investissements réalisés s'élèveront à 350 millions de francs et s'accompagneront d'opérations complémentaires, en matière de logement par exemple, dans le détail desquelles je n'entrerai pas aujourd'hui. Ces investissements permettront de produire d'ici à 1990 plusieurs dizaines de millions de tonnes supplémentaires de charbon national.

Par ailleurs la production du bassin de l'Aumance sera également développée afin d'être portée, dans un avenir proche, à au moins 400 000 tonnes de charbon par an au lieu de 140 000 tonnes à l'heure actuelle.

Ainsi se trouve concrétisée la volonté affirmée par le Gouvernement de développer, dans les limites imposées par la rentabilité et la compétitivité, nos ressources nationales. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Le développement de l'énergie hydraulique doit être lui aussi poursuivi ; nos ressources sont malheureusement limitées. Je voudrais rappeler ici, en réponse à une réflexion de l'un de vos rapporteurs, que la commission présidée par M. le sénateur Pintat et que j'ai mise en place au début de l'année doit me remettre prochainement son rapport. Je l'examinerai avec beaucoup d'attention et j'ai l'intention de prendre très rapidement les premières décisions qu'il pourrait recommander.

Quoi que nous fassions, les énergies nouvelles ne pourront représenter, en 1985, qu'une part infime dans nos approvisionnements énergétiques ; mais, comme le souhaitait le Parlement, une action vigoureuse a été menée sous l'impulsion du délégué placé auprès de moi, action orientée vers la recherche et le développement, mais aussi vers la démonstration, et cela est important.

Cette année, 7,5 millions de francs ont été consacrés à l'utilisation des ressources géothermiques pour le chauffage de plusieurs milliers de logements ; notre objectif reste d'équiper 500 000 logements d'ici à 1985, et, naturellement, nous nous donnons les moyens de l'atteindre.

Les applications de l'énergie solaire se développent ; pour certaines d'entre elles, la technologie française a acquis une compétitivité qui lui ouvre maintenant des marchés extérieurs.

Il faut cependant viser, dans ce domaine, une action à plus long terme et consacrer une part importante de l'effort au développement de technologies encore naissantes. C'est pourquoi j'ai décidé de soutenir une politique de recherche et de développement très active en 1976, et vous en trouvez la trace dans le projet de budget qui vous est présenté.

Notre sécurité, notre équilibre extérieur dépendent, certes, de notre politique énergétique, mais aussi de notre approvisionnement en matières premières.

La France, à cet égard, ne produit que 14 p. 100 de ses besoins. C'est dire combien nous devons mener une politique active si nous voulons assurer notre sécurité à un coût compétitif.

Le programme d'économies mis en œuvre par le délégué aux économies de matières premières, placé auprès de moi, programme qui tient compte des préoccupations du ministère de la qualité de vie comme de celles de votre assemblée, maintes fois exprimées, concernant le traitement des déchets, a déjà été chiffré pour certains secteurs : pour le verre, le papier, le cuivre, les ordures ménagères et certains autres produits, c'est à une économie de cinq milliards de francs que nous pourrions parvenir en 1985, ce qui est loin d'être négligeable.

Un programme quinquennal d'inventaire de nos ressources en France et en Guyane a été lancé. Le bureau de recherches géologiques et minières y consacrerait, en 1976, quatre fois plus de crédits qu'en 1974.

L'expérience du plan cuivre, décidé en 1971, m'a conduit à étendre la concertation entre l'Etat et les industries minières aux autres matières rares ; pour chacune d'elles, j'envisage d'établir un plan pour que la France soit assurée de participer aux grandes réalisations mondiales.

Enfin, pour permettre à notre économie d'échapper le plus possible aux risques liés à l'insécurité de notre approvisionnement, le Gouvernement a fait acheter, en quelques mois et par

250 millions de francs, des matières premières destinées à constituer des stocks : il s'agit là d'une mesure très nouvelle qui revêt une grande importance et qui sera poursuivie dans les années à venir.

Après avoir parlé de l'énergie et des matières premières, je traiterai maintenant de l'industrie.

Si les questions d'approvisionnement en énergie et en matières premières, hier si pressantes, n'ont pas disparu de nos préoccupations, la situation économique a placé au premier plan de l'actualité les problèmes industriels.

Dans ce domaine, l'action que je mène est double. D'une part, je m'efforce de mettre en place les moyens de faire face au ralentissement conjoncturel de l'activité ; d'autre part, je souhaite tracer les grandes lignes d'une politique industrielle à moyen et à long terme.

La France a été moins touchée que d'autres pays par le ralentissement de l'activité économique. La crise s'y est fait sentir avec un retard de trois à six mois par rapport à nos voisins ; elle a été globalement moins profonde que celle qu'ont connue nos principaux partenaires, à l'exception de l'Allemagne.

Cependant, le recul de la production industrielle est net : depuis le début de l'année, son niveau est inférieur, de 10 p. 100 environ, à celui qu'elle avait atteint l'année dernière, qui avait été pour l'économie française une année record, l'année de la plus forte activité que la France ait jamais connue.

L'action des pouvoirs publics a comporté trois volets.

Le Gouvernement a d'abord pris une série de mesures propres à soutenir l'activité générale, tout en évitant la résurgence de l'inflation qui demeure toujours aujourd'hui le principal danger : par deux fois au cours du premier semestre, puis au mois de septembre, des dispositions budgétaires et financières importantes ont été prises.

En ce qui me concerne, j'ai plus particulièrement la charge de proposer la répartition d'un crédit de trois milliards de francs, ouvert au fonds de développement économique et social, qui doit permettre d'accélérer les investissements des entreprises, de remédier à la sous-charge des industries d'équipement, puis à moyen terme, de faire disparaître les goulots d'étranglement traditionnels de l'industrie française. Il s'agit donc, à la fois, de répondre au souci du présent et de préparer l'avenir.

Deuxième volet de l'action gouvernementale : l'aide aux entreprises en difficulté.

A cet effet, je l'ai rappelé il n'y a pas longtemps, j'ai créé, en 1974, au sein de mon ministère, un bureau de développement des entreprises, qui a examiné les problèmes de plus de 600 entreprises.

Chaque fois que cela a été possible, ce bureau a dégagé des solutions industrielles pour chacune d'entre elles. Dans un peu moins de la moitié des cas, une intervention financière de l'Etat s'est révélée nécessaire. Plus de cent mille emplois ont ainsi pu être sauvegardés en moins d'un an.

Par ailleurs, le ministre de l'économie et des finances, en liaison avec moi, a mis en place un comité de fonctionnaires — le comité interministériel d'aménagement des structures industrielles — chargé de suivre le cas des entreprises les plus menacées ; après huit mois d'existence, ce comité a déjà réglé, dans un sens favorable, les problèmes de 150 entreprises, concernant 75 000 emplois. Je précise que, dans tous les cas, les solutions qui ont été retenues ont eu pour objectif de préserver, de façon durable, l'appareil industriel et l'emploi. Nous ne nous sommes donc jamais laissés aller à la facilité qui aurait pu nous conduire à apporter le concours de l'Etat sans définir des solutions industrielles valables, ce qui nous aurait vraisemblablement ramenés, quelques mois plus tard, à la situation initiale.

Par conséquent, il s'agit, là encore, d'allier les préoccupations conjoncturelles aux perspectives à long terme.

Enfin, troisième volet de l'action gouvernementale, les pouvoirs publics se penchent sur les difficultés globales qu'enregistrent certains secteurs qui se trouvent, du fait de la conjoncture, plus particulièrement affectés.

Ainsi en est-il de l'industrie textile. Celle-ci voyait sa situation considérablement aggravée par des mouvements commerciaux anormaux en provenance de l'étranger. Le Gouvernement a donc supprimé les facilités, ouvertes aux exportateurs, d'importer une fraction de leurs approvisionnements en semi-produits hors contingent ; il a, d'autre part, rétabli le visa technique sur certaines importations de fibres et de tissus ; enfin, le ministre

de l'économie et des finances a demandé aux services compétents d'exercer une surveillance très stricte sur les importations de produits textiles qui s'effectueraient dans des conditions anormales.

Toutes ces mesures sont immédiatement entrées en vigueur.

La sidérurgie, pour sa part, a enregistré une baisse très sensible de sa production, environ 25 p. 100. Après avoir examiné les conséquences de cette situation avec les industriels, je compte présenter des propositions précises au Gouvernement avant la fin de l'année.

Dès maintenant, la France souhaite que la commission économique européenne use des pouvoirs que lui confèrent les traités européens. Je considère, pour ma part, que la situation appelle la constatation d'état de crise manifeste, prévue par les traités, qui permettrait d'éviter la dégradation de l'industrie sidérurgique européenne.

Je souhaite que les instances européennes exercent pleinement, à cet égard, les responsabilités qui sont les leurs.

Les exigences de la conjoncture ne doivent pas faire oublier la nécessité d'une vue à long et à moyen terme de l'économie française.

J'entends souvent dire que nous n'avons pas de politique industrielle. En réalité, ceux qui s'expriment ainsi ignorent plutôt, faute, sans doute, d'information, ce qu'est cette politique industrielle.

La France, en effet, a une politique industrielle. Elle est simple, elle est claire, elle s'exprime en très peu de mots.

D'abord, la France a besoin, pour assurer la stabilité de son développement, l'équilibre de l'emploi, l'élévation du niveau de vie de sa population, d'une industrie puissante. Il appartient au Gouvernement de créer les conditions favorables à la croissance industrielle.

La France est aujourd'hui la quatrième puissance industrielle mondiale et le quatrième exportateur. Ses ambitions industrielles doivent donc être à la mesure du rang qu'elle occupe. Dans les secteurs essentiels, il faut viser le marché mondial. Il faut disposer d'une industrie majeure et compétitive.

L'ouverture des frontières et la compétition internationale supposent une redistribution permanente des facteurs de productions. Cet ajustement, ce redéploiement est, avant tout, de la responsabilité principale des entreprises et doit se faire par les mécanismes du marché.

L'intervention publique ne peut donc être qu'exceptionnelle. Elle ne doit s'exercer que lorsque les intérêts essentiels de la nation sont en cause soit parce que certains secteurs indispensables à l'indépendance nationale sont menacés, soit parce que les adaptations risquent de se faire avec une brutalité ou une rapidité inacceptables.

Cette action publique, enfin, doit être provisoire. En d'autres termes, elle doit viser à placer les entreprises dans une situation telle qu'elles puissent, de façon compétitive et concurrentielle, aborder le marché mondial.

Ces cinq propositions, mesdames, messieurs les députés, résument notre doctrine en matière de politique industrielle. Elles ont, vous me l'accorderez, le bénéfice de la clarté et de la simplicité.

J'illustrerai de façon concrète par trois exemples comment peut s'effectuer leur application. J'examinerai donc le cas des petites et moyennes industries, de l'électronucléaire et de l'informatique.

Les petites et moyennes industries constituent le tissu industriel de la France. Elles sont indispensables à la politique industrielle et à l'aménagement du territoire. Elles assurent un développement diversifié. Elles permettent de réussir la reconversion des régions et de créer des emplois dans des zones peu peuplées. Elles sont l'une des meilleures voies de la promotion sociale. Enfin j'ai pu constater que, dans de nombreuses petites et moyennes industries, se manifestait un dynamisme remarquable dans la mise en œuvre des innovations et dans le développement des exportations.

Or il faut bien constater que souvent l'environnement général n'est guère favorable aux entreprises petites et moyennes. Le crédit leur est, surtout en période difficile, plus parcimonieusement accordé. Les mécanismes financiers existants ne leur permettent pas d'obtenir les fonds propres dont elles auraient besoin pour assurer leur développement dans des conditions saines. Leurs moyens, nécessairement limités, leur permettent mal de s'adapter à toutes les obligations administratives qui pèsent sur elles et de tirer profit, éventuellement, de toutes

les procédures que nous créons. Enfin, il n'est pas sûr que l'esprit de l'époque, largement tourné vers la recherche de la sécurité, leur soit tout à fait propice.

C'est pourquoi je compte soumettre au Gouvernement, d'ici à la fin de l'année, un programme complet d'actions spécifiques dans ce domaine.

Il faut d'abord permettre que les créations d'entreprises se multiplient, et, à cette fin, il importe de supprimer ou d'atténuer autant que possible les obstacles qui se dressent actuellement devant un candidat entrepreneur et d'aider matériellement celui-ci dans sa tâche.

Il faut aussi instituer des moyens de financement adaptés, qui permettraient aux petites entreprises ayant réussi de se transformer en entreprises moyennes : il conviendrait, pour ce faire, de leur apporter, au moment opportun, un supplément de fonds propres.

Il faut ensuite développer les possibilités, pour de telles entreprises, de recevoir une véritable assistance technique, et notamment des conseils pour leur gestion.

Dans de nombreux secteurs, les petites et moyennes industries interviennent en tant que sous-traitants. Il faut encore mettre au point des formules pour les associer aux marchés publics et aux grands contrats internationaux.

Enfin, des mécanismes particuliers devront être mis au point pour permettre aux petites et moyennes industries d'aborder, sans risques excessifs, les marchés extérieurs. Une aide spécifique pour encourager leurs exportations sera alors nécessaire.

Deuxième exemple : l'électronucléaire.

La place que nous devons accorder à l'énergie électronucléaire exige que nous ayons, dans un domaine aussi essentiel pour notre intérêt national, une industrie à la hauteur de nos ambitions.

Quelle était la situation ? Deux entreprises industrielles françaises, chacune licenciée d'un constructeur américain, tentaient de se partager le marché français, soit moins de 10 p. 100 du marché mondial. Le commissariat à l'énergie atomique, depuis l'abandon de la filière graphite-gaz, avait rompu tout contact avec les industriels sur les centrales à eau légère. Les deux entreprises françaises étaient donc condamnées, par leur taille, à ne jamais atteindre le niveau mondial. L'isolement du commissariat à l'énergie atomique, par ailleurs, enlevait tout espoir d'échapper à la tutelle technique des compagnies étrangères.

A la lumière des principes que je rappelais tout à l'heure, j'ai décidé de proposer au Gouvernement une politique qui constituait un changement radical par rapport à la situation que j'avais sous les yeux.

Pour résister à la concurrence étrangère, il a été décidé de concentrer sur une seule entreprise Framatome l'ensemble des commandes d'Electricité de France. Pour assurer la totale indépendance de l'entreprise, il a été décidé de racheter à Westinghouse la majeure partie des intérêts que cette société possédait dans Framatome, Westinghouse abandonnant ainsi la minorité de blocage dont elle disposait.

Simultanément, le commissariat à l'énergie atomique entrera dans le capital de Framatome, et un programme commun de recherches sera établi pour améliorer la filière existante et mettre fin, en 1982, à la licence américaine, tout en poursuivant ultérieurement une coopération avec Westinghouse, mais dès lors sur un pied d'égalité.

En résumé, notre intervention permettra la constitution d'une entreprise française de taille mondiale qui, grâce à l'entrée et à l'appui du commissariat à l'énergie atomique, trouvera rapidement son indépendance technique et pourra conclure avec ses partenaires étrangers des accords de coopération sans qu'il soit question d'une quelconque subordination.

Dans ces conditions, qui peut oser dire que nous avons vendu aux Américains une entreprise, alors que nous avons racheté une part substantielle du capital qu'ils en détenaient.

Qui peut oser dire que nous acceptons une tutelle étrangère, alors qu'au contraire nous prenons les moyens de transformer un accord de licence en accord égalitaire de coopération ?

La politique suivie dans le secteur électronucléaire est, au contraire, un modèle de politique industrielle soucieuse des intérêts nationaux et attentive, comme elle doit l'être, aux règles de la compétition internationale.

Par la valeur de ses cadres et de son personnel, par son potentiel industriel, par l'appui que le commissariat à l'énergie ato-

mique et les pouvoirs publics lui apportent, la nouvelle société Framatome accède au premier rang de l'industrie électronucléaire internationale.

L'informatique est le troisième exemple que je voudrais citer.

L'analyse que j'ai faite et que le Gouvernement a adoptée est simple : elle repose sur deux affirmations claires : pour des raisons d'indépendance nationale et d'efficacité économique, la France doit être présente dans le secteur de l'informatique, tant au niveau de la conception, de la fabrication, de la commercialisation que de l'utilisation de l'informatique ; pour être rentable, une industrie française de l'informatique doit viser le marché mondial.

La solution dans laquelle nous nous étions engagés ne respectait aucun de ces deux objectifs. Cela est apparu clairement après un an environ d'exercice.

Unidata représentait moins de 5 p. 100 du marché mondial et restait loin derrière les grands industriels du secteur. La France, par ailleurs, ne pouvait espérer détenir, au mieux, qu'une minorité du capital de cette société. La majorité aurait été détenue par l'association de deux industriels étrangers ; de toute façon, des accords avec une entreprise américaine étaient envisagés et, d'ailleurs, s'imposaient.

Que proposait-on à la France dans ce qui avait pu apparaître au premier abord comme une politique européenne de l'informatique, et qui ne l'était pas en réalité ? La situation d'un associé minoritaire dans une société non compétitive, survivant pour une durée indéterminée grâce à des subventions publiques. Vous reconnaîtrez avec moi que ce n'était pas là une perspective nous offrant une belle et grande espérance.

Vous le savez, le Gouvernement a choisi une autre voie.

Il a choisi de rassembler d'abord les forces françaises en regroupant la Compagnie internationale pour l'informatique et la société Honeywell-Bull dont la majorité sera rachetée à ses propriétaires américains. Dans le même temps, aux actionnaires privés seront substitués de nouveaux actionnaires décidés à s'engager dans cette grande ambition informatique et qui fourniront la preuve de leur conviction en apportant des capitaux frais à un niveau auquel n'avaient jamais consenti les anciens partenaires de la Compagnie internationale pour l'informatique.

La France disposera alors d'une société à majorité française qui, à elle seule, sera, par exemple, deux fois plus importante que le constructeur allemand correspondant. La mise en place de cette société à majorité française est notre priorité absolue. Elle sera atteinte par les moyens appropriés.

Cette entreprise, dont la direction sera totalement française, constituera le support de la politique informatique nationale. Elle sera suffisamment puissante par ses hommes, ses moyens industriels, sa technologie, ses marchés, pour ne craindre aucune vassalisation, aucune domination.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas hésité à envisager un accord de coopération avec la société américaine Honeywell. Cet accord doit être fondé sur l'égalité des partenaires, qui permettra aux deux sociétés, par un appui mutuel, de devenir — et de loin — le deuxième groupe mondial de l'informatique.

Aux termes de cet accord, la société française garde sa complète liberté de décision, je l'indique à M. Barthe. S'il est prévu, en effet, que des organes techniques puissent faire des recommandations pour harmoniser l'action des deux partenaires, la société française, par ses organes délibérants — assemblée générale des actionnaires et conseil d'administration — fixe sa politique, détermine son programme de recherche, arrête ses décisions d'investissement, de fabrication et de commercialisation. A ce sujet, je précise à M. le rapporteur Schloesing que tous les termes de ma réponse demeurent parfaitement valables.

En cas de dissentiment, la France aurait la possibilité de racheter l'intégralité du capital de la société. De même, au cas, évoqué par certains, où Honeywell se retirerait de l'informatique ou céderait son capital à des tiers, la société américaine devrait offrir aux partenaires français tous les titres dont elle dispose dans la société française, tout en laissant à celle-ci le complet droit d'usage des brevets et des licences.

Je l'affirme hautement devant l'Assemblée nationale : la future C.I.I. — Honeywell-Bull sera une société française, par ses hommes, par la répartition de son capital, par son centre de décision. Je puis donner l'assurance au Parlement qu'aucun accord ne sera signé qui ne respecterait pas scrupuleusement les principes que je viens d'énoncer. (Applaudissements sur les

*bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.)*

Sauvegarder l'indépendance nationale et construire un ensemble industriel compétitif à l'échelle mondiale, tel est l'objectif du Gouvernement. Cet objectif sera atteint.

Alors, certains nous disent : « Tous cela est bien long à mettre en place ; les accords ne sont toujours pas signés, cinq mois après les orientations et la décision que vous avez indiquées. »

J'ai annoncé que ces accords prendraient effet au 31 octobre 1975. Telle est bien la date retenue dans les textes juridiques qui devraient être prochainement établis et paraphés.

Il est clair que les délais résultent de notre volonté de mettre au point des textes extrêmement précis qui ne laissent place à aucune ambiguïté sur les intentions des partenaires et qui matérialisent explicitement, sur le plan juridique, les orientations politiques que j'ai énoncées tout à l'heure.

Il est clair aussi que ces accords ont été un moment retardés par le souci de ne pas accorder à quelque industriel que ce soit des concours qui apparaîtraient comme injustifiés. Je le dis clairement : je respecterai intégralement tous les engagements que j'ai pris, et notamment celui d'assurer le plan de charge de l'ensemble des effectifs de l'ancienne C. I. I. : mais je refuserai de verser des subventions injustifiées ou d'accorder des concours publics qui ne correspondraient pas à des services rendus à la collectivité. Je suis décidé à prendre le temps nécessaire pour faire prévaloir ce point de vue qui est celui de l'intérêt général.

La dernière partie de mon exposé portera sur la recherche.

Malgré la conjoncture économique difficile que nous traversons, le Gouvernement entend conduire une politique cohérente et efficace en ce domaine. Il l'a d'ailleurs définie en détail à la suite de deux conseils restreints — le dernier s'est tenu il y a quelques jours — au cours desquels des décisions fondamentales pour l'avenir scientifique et technique de la France ont été prises par le Président de la République.

La première décision, qui guide toute l'action du Gouvernement dans ce secteur, est particulièrement claire. Le développement et la valorisation des efforts de recherche menés en France doivent revêtir un caractère prioritaire. Les chiffres concernant des moyens réels qui seront consacrés à la recherche en 1976 sont là pour en témoigner, malgré les commentaires que je viens d'entendre — notamment ceux de M. Barthe — qui ne se fondent que sur des réalités partielles.

Les crédits de fonctionnement destinés à la recherche croîtront de 15,4 p. 100 en 1975. Les investissements de l'enveloppe recherche connaîtront, en 1976, compte tenu de la dotation du plan de soutien, qui affecte cet exercice, une progression de 35 p. 100.

Certes, ces crédits concernent ceux de l'informatique, qui ne relèvent pas exclusivement de la recherche. Si, pour répondre aux souhaits de certains, on n'en tient pas compte, la progression des investissements se situe toujours à un niveau très élevé, puisqu'il est de l'ordre de 24 p. 100. Aucun autre pays ne donnera, en 1976, une telle progression à son développement scientifique.

Partout, en Europe, les moyens consacrés à la recherche décroissent ou se stabilisent. Et force est de constater que la France reprend à nouveau la tête des pays industrialisés en ce qui concerne l'effort public de recherche. L'année 1976 constituera un tournant décisif dans notre politique scientifique.

Mais, en matière de recherche scientifique, la qualité de l'effort dépend, au premier chef, des hommes et des femmes, chercheurs et techniciens, qui en ont la responsabilité quotidienne. J'ai annoncé l'an dernier, à cette même tribune, que le Gouvernement entendait mettre sur pied une véritable politique de l'emploi scientifique, conforme aux intérêts de la nation et de ses cadres de recherche.

Je vous demande de constater que ces engagements ont été suivis d'effet. En triplant le nombre de créations d'emplois, le Gouvernement entend marquer, dès 1976, sa volonté d'assurer un renouvellement des équipes de recherche et d'ouvrir aux jeunes qui le désirent la porte des laboratoires. En effet, le budget pour 1976 vous propose la création de 909 emplois.

Soucieux, en outre, d'assurer une formation par la recherche à un nombre de plus en plus important de jeunes étudiants, le Gouvernement a décidé la création dès 1976 de 3 000 allocations

de recherche — 1 500 pour chacune des deux dernières années du troisième cycle — à un taux de 24 000 francs par an, pour la préparation des thèses de troisième cycle avant l'entrée dans les organismes.

C'est, vous le reconnaîtrez avec moi, un effort remarquable qui coûtera plus de soixante-dix millions de francs par an aux finances publiques et qui permettra de faire passer par la recherche des jeunes qui se destinent peut-être à d'autres activités, mais qui deviendront ces intermédiaires indispensables entre le monde de la science et le reste de notre société.

Nous entendons aussi régler au plus vite les problèmes sociaux que posent dans les laboratoires les personnels hors statuts. Le Gouvernement a décidé, à ma demande, d'intégrer progressivement, au cours du VII<sup>e</sup> Plan, dans les cadres statutaires des organismes les techniciens et les chercheurs payés sur contrats de l'enveloppe recherche.

Garantir un statut au personnel de recherche ne signifie pas que le Gouvernement renonce à la mobilité des chercheurs — qui doit être obtenue par voie d'incitation et non par voie de contrainte — car elle est indispensable au dynamisme des organismes. Il faut que nos chercheurs puissent changer d'équipe, de laboratoire, d'organisme, de secteur au fur et à mesure qu'évolue le contenu des recherches.

L'adaptation de l'emploi scientifique aux nécessités du développement de la science doit rester un souci permanent. En recherche, comme dans d'autres domaines, il faut savoir choisir, il faut savoir assurer des priorités. Celles du Gouvernement sont claires : la recherche de base, source de tous les savoirs et sur laquelle reposent à terme tous les progrès techniques, doit être favorisée.

C'est ainsi que le Centre national de la recherche scientifique, qui est le noyau du dispositif français de la recherche fondamentale, voit sa dotation globale augmenter de près de 16 p. 100. De plus, les crédits alloués dans le cadre du plan de soutien permettront à ce même C. N. R. S. de poursuivre la construction de nouveaux laboratoires.

Des priorités par finalités ont été définies par le Gouvernement.

Nous entendons privilégier les recherches à finalités agro-nomiques et industrielles favorisant la croissance des exportations et l'indépendance nationale dans l'approvisionnement en énergie et en matières premières.

Je ne voudrais pas trop m'appesantir sur les aspects chiffrés ; cependant, le budget que je vous propose pour 1976 est significatif de la volonté du Gouvernement d'assurer rapidement le développement de ces recherches prioritaires. Et je demande à M. Barthe d'écouter avec beaucoup d'attention les chiffres que je vais énoncer : ces chiffres vont lui répondre, car j'ai bien compris qu'il y avait deux parties dans son intervention : celle de la commission de la production et des échanges au nom de laquelle il s'exprimait et qui l'avait chargé de transmettre un avis favorable au vote de mon budget et la position personnelle qu'il a adoptée en même temps dans l'exposé de ses conclusions. C'est donc à la seconde partie de son intervention que je répondrai plus particulièrement en citant ces chiffres, puisque la commission, quant à elle, en avait déjà compris l'importance.

Les crédits consacrés aux recherches sur la mécanique et les industries de transformation croîtront en 1976 de près de 18 p. 100, ceux qui sont consacrés aux énergies non nucléaires de 32,2 p. 100.

Deuxième grande priorité : les recherches à finalités socio-économiques présentant un fort impact collectif, notamment dans les domaines de la santé, des transports et de l'organisation du travail. Ainsi les crédits consacrés aux sciences de la vie, sur lesquelles reposent en grande partie ces recherches à finalités socio-économiques, croîtront de 18,4 p. 100 ; ceux qui sont destinés aux recherches sur les structures économiques et sociales progresseront de 33,1 p. 100.

Vous le constatez, ces chiffres se passent de commentaires et démontrent bien l'effort du Gouvernement en faveur de la recherche.

Dans le cadre des priorités qui ont été définies, le choix des programmes spécifiques devient l'une des tâches fondamentales de la politique de la recherche. Ce choix doit s'exercer nécessairement selon des procédures précises où scientifiques et responsables politiques confrontent leurs connaissances et leurs préoccupations. Il appartient, par conséquent, aux scientifiques de définir certains programmes, mais il appartient à l'administration de la recherche de les coordonner. Cette dernière repose encore aujourd'hui sur des organismes à vocation précise, dotés d'une

mission privilégiée dans leur secteur, comme le commissariat à l'énergie atomique, le centre national d'études spatiales, l'institut national de la recherche agronomique, l'institut de la santé et de la recherche médicale, et quelques autres.

Si ces organismes restent des structures indispensables à l'effort scientifique et technique du pays, il faut toutefois les adapter à la politique par objectifs que le Gouvernement entend mener et qui dépasse le cadre étroit de la politique de chaque organisme. C'est le sens des réorganisations décidées récemment et qui concernent notamment le centre national des études spatiales, le centre national d'exploitation des océans, l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, l'institut de recherche en informatique et automatique et le commissariat à l'énergie atomique. En ce qui concerne le C. E. A., dont on a longuement parlé tout à l'heure, ce sont les succès mêmes de l'établissement qui ont engendré le changement nécessaire. La qualité des recherches qui ont été effectuées dans son sein justifiait qu'il soit pleinement associé au développement de l'énergie nucléaire.

C'est pour cette raison que deux décisions ont été prises : d'une part, le C. E. A. est autorisé à créer une filiale industrielle de production de matières nucléaires qui sera sans doute la première entreprise intégrée du monde et qui participera, à l'échelle mondiale, aux prospections de minerai et à son enrichissement ; d'autre part, le C. E. A. — je l'ai indiqué tout à l'heure — prendra une participation notable dans l'industrie électronucléaire française des réacteurs à eau et poursuivra avec elle le perfectionnement de la filière.

Il n'est pas question ici d'un transfert des connaissances du C. E. A., mais de la réalisation d'un programme tripartite de recherches pour le perfectionnement de ce qui existe.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Cela est très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** De même, le commissariat à l'énergie atomique prendra une part dans la constitution de l'industrie électronucléaire de la filière à neutrons rapides, dont il assure en ce moment le développement avec un succès inégalé, et dans les autres applications industrielles de l'énergie nucléaire.

C'est toute une orientation nouvelle qui est ouverte, à juste titre, vous le reconnaissez, au commissariat à l'énergie atomique.

Enfin, dans le secteur de la recherche fondamentale, les moyens très importants dont il dispose seront individualisés en son sein par la création d'un institut de recherche fondamentale, ce qui permettra au C. E. A. de s'ouvrir plus commodément sur le reste de la recherche et aux pouvoirs publics d'assurer une meilleure coordination en matière de recherche fondamentale.

Mesdames et messieurs les députés, le commissariat à l'énergie atomique joue un rôle irremplaçable et demeure un outil majeur au service de l'Etat. Parce qu'il a su comprendre le changement et s'y adapter, cet établissement public, qu'il n'est évidemment pas question — ai-je besoin de le rappeler ? — de « privatiser », sera plus que jamais en mesure de répondre aux services que la France attend de lui.

**M. Pierre Buron, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'ai dit l'autre jour, répondant à une question d'actualité que m'avait posée M. le rapporteur spécial Mesmin, que je souhaitais voir s'instaurer au Parlement un débat sur l'industrie électronucléaire aussi bien que sur le C. E. A. J'aimerais qu'il puisse venir avant la fin de l'année — ce sera naturellement à la conférence des présidents d'en décider — ou, si l'ordre du jour est trop chargé, au début de la prochaine session. Je souhaiterais alors qu'un débat sur l'informatique puisse également s'engager. Vous comprenez bien, mesdames, messieurs, que ce n'est pas au cours de la discussion budgétaire que je peux exposer dans le détail, comme je le voudrais, toutes les orientations de la politique industrielle du Gouvernement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Mais il sera trop tard, monsieur le ministre ; les choix sont déjà faits !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** J'espère que vous reconnaîtrez avec moi que les orientations données sont nombreuses et que notre politique industrielle fait des progrès sensibles.

Parlant du C. E. A. et des grands organismes scientifiques, j'indique que, dans l'avenir, il sera nécessaire de distinguer la gestion des moyens d'intervention de la définition des programmes.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu repenser profondément le cadre administratif de la recherche. C'est la raison pour laquelle, en 1975, le rôle de la délégation générale à la recherche scientifique et technique a été renforcé. L'aménagement du fonctionnement et de la composition du comité consultatif à la recherche scientifique et technique, la création de comités consultatifs sectoriels, la mise en place, à ma demande, de missions de recherche auprès de la plupart des ministres, constituent autant d'orientations qui ont été décidées dans le courant de cette année.

Après avoir défini le montant de crédits qu'il est nécessaire de consacrer aux recherches prioritaires et aux autres recherches, après avoir organisé la coordination entre la définition des programmes de recherche et celle des objectifs poursuivis, il reste au ministre chargé de la recherche à améliorer encore la qualité de celle-ci : je m'y emploie.

Mais il appartiendra maintenant aux chercheurs de montrer que leur ambition est à la mesure de l'effort considérable consenti par la nation — et je sais qu'il en est ainsi — et de répondre, comme par le passé, aux espoirs qui sont mis en eux.

Mesdames et messieurs les députés, j'ai voulu, devant vous, synthétiser l'action que je mène au ministère de l'industrie et de la recherche depuis dix-huit mois. Cette action, j'ai voulu que votre assemblée en soit informée en permanence. Mes réponses à soixante-trois questions d'actualité, sans compter les questions orales posées dans les deux assemblées, l'organisation de deux grands débats sur la politique pétrolière et sur la politique nucléaire, l'examen de plusieurs textes de loi, les auditions nombreuses devant vos commissions sont le signe de ce souci d'information réciproque dans des domaines que l'actualité a souvent placés au premier plan. Je compte poursuivre et intensifier cet effort d'information dans toute la mesure où vous le pourrez et où je le pourrai.

Depuis dix-huit mois, tous les grands domaines de la compétence de ce ministère ont été réexaminés à la lumière des conditions nouvelles : certaines études se poursuivent mais, dans presque tous les cas, les principes d'action à moyen terme ont été définis, publiés et des décisions d'application arrêtées. La politique que nous suivons existe : elle est cohérente. Elle vise à donner à la France les moyens de son indépendance et de son développement.

Dans une société et une économie libérales, il ne s'agit pas d'intervenir hors de propos mais, au contraire, de créer le meilleur environnement possible pour l'épanouissement de l'initiative et de l'entreprise, tout en veillant à ce que les impératifs nationaux soient préservés et sauvegardés.

Je suis sûr, mesdames et messieurs les députés, dans l'action ainsi menée, de rencontrer l'approbation de votre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu réserver à l'Assemblée la primeur de certaines informations concernant votre département. Si cette méthode était plus généralement suivie, l'intérêt de nos débats ne pourrait que s'en trouver ravivée. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

La parole est à M. de Bennetot, premier orateur inscrit.

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur le ministre, j'examinerai successivement votre politique industrielle dans deux domaines que vous venez d'évoquer : celui de l'énergie nucléaire et celui de l'informatique.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, devant la croissance des applications industrielles, il est légitime de se poser la question de savoir si le C. E. A., créé en 1945 à une époque où la France repartait à zéro dans le secteur nucléaire, et dont l'œuvre scientifique et technologique à laquelle vous avez rendu hommage est indiscutable, possède aujourd'hui une structure adaptée à ses missions.

Cette question vous a conduit à définir une triple évolution.

D'abord, vous prévoyez le regroupement des laboratoires de recherche du C. E. A. dans un institut de recherche fondamentale. Cette solution préserve la personnalité des travaux effectués jusqu'à présent au sein du C. E. A. et évite de fusionner ses laboratoires avec ceux du C. N. R. S., ce qui ne pourrait d'ailleurs être fait qu'au prix d'une profonde mutation. Votre choix ne semble soulever dans cette assemblée aucune objection majeure.

En deuxième lieu, vous annoncez la filialisation de la direction des productions, c'est-à-dire de l'ensemble du cycle des combustibles nucléaires. Cette opération, comme M. Mesmin l'a écrit en des termes excellents dans son rapport, vise à « donner à un organisme public de production industrielle les moyens de se placer à armes égales dans un secteur concurrentiel ».

Les critiques qui sont faites à cette deuxième orientation de votre politique concernent essentiellement la structure juridique de cette filiale et la répartition de son capital. Il s'agit, avez-vous dit, d'une société anonyme à capitaux d'Etat, dotée d'un contrôleur financier. Vous envisagez de faire préciser dans le décret portant création de cette société anonyme que le C. E. A. en détiendra la majorité. Pour éviter une fausse querelle sur ce point, vous serait-il possible, monsieur le ministre, d'assurer qu'au-delà de la simple majorité, c'est la totalité du capital de cette filiale de production qui sera détenue par l'Etat? Je pense que nos collègues de l'opposition vous sauront gré de votre réponse et qu'un certain nombre de membres de la majorité l'entendront avec l'intérêt.

S'il en est bien ainsi — à supposer toutefois, comme je le crois, que vous le confirmerez — la création d'une nouvelle entreprise nationale ne pourra pas être considérée comme une formule conduisant éventuellement à une certaine privatisation.

Votre troisième orientation concerne l'industrie électro-nucléaire — vous y avez fait allusion dans la dernière partie de votre intervention — et plus particulièrement ce que l'on peut appeler « la francisation des filières américaines ». L'Etat prend une participation dans Framatome grâce à une diminution de la part que détient Westinghouse.

Cette évolution me paraît logique dans la mesure où l'on ne pouvait laisser se prolonger la situation présente qui est paradoxale puisque la construction en France des centrales électro-nucléaires s'effectue sous licence américaine, sans intervention du C. E. A. Mettre la compétence du C. E. A. au service de Framatome et franciser progressivement la filière à eau légère Westinghouse constituent une nécessité et doivent se traduire par un renforcement de l'action de l'Etat dans la construction des centrales nucléaires.

Certains voient cependant — vous l'avez rappelé à l'instant — dans une telle évolution la mise au service de l'industrie privée d'un organisme public. J'aurais pu comprendre comment on peut à la fois dénoncer la « privatisation » — ce qui est la position d'une partie de l'opposition — et refuser d'admettre l'opération inverse, c'est-à-dire l'entrée de capitaux d'Etat dans des sociétés privées.

Il est vrai que, pour certains, cette introduction de capitaux d'Etat ne doit se faire que si la majorité est atteinte, et c'est la recommandation qu'ils formulent. Il faut, d'après eux — je l'ai lu dans plusieurs textes émanant soit de membres de l'opposition, soit de certaines organisations syndicales — que l'Etat prenne une participation d'au moins 51 p. 100 dans une société telle que Framatome. A leurs yeux, cependant, une telle participation ne semble pas mettre une société à l'abri de tous les aléas puisque, dans le secteur de l'informatique que je vais maintenant aborder, une telle majorité, que vous prévoyez au sein de la nouvelle société C. I. I.-Honeywell-Bull, ne désarme pas leurs critiques.

J'en viens donc au domaine de l'informatique.

Je me réjouis à l'idée que deux débats pourront être organisés sur ces deux sujets, comme vous venez de l'annoncer, à l'Assemblée. Nous pourrions ainsi traiter de ces questions plus longuement.

Votre action tend à favoriser le rapprochement de la C. I. I. et de la compagnie Honeywell-Bull pour constituer une nouvelle société où les intérêts français seraient majoritaires.

L'histoire de l'informatique en France et des tentatives européennes de regroupement est riche en rebondissements. Les négociations qui ont conduit à l'association Unidata et qui visaient à regrouper des sociétés française, allemande et néerlandaise doivent être appréciées aujourd'hui de façon réaliste. Elles se traduisent par un échec qui, pour l'heure, est irréversible.

Il faut noter, au surplus — vous l'avez fait il y a quelques instants — que cette tentative européenne, en cas de réussite, impliquait à terme une alliance américaine à peu près certaine. Dans une telle perspective, il est bien difficile d'imaginer que les intérêts français eussent pu demeurer majoritaires.

A défaut d'une situation européenne qui se révèle actuellement insaisissable, le gouvernement français favorise le rappro-

chement de l'outil créé par le plan calcul, la C. I. I., et la compagnie Honeywell-Bull actuellement filiale d'un groupe américain.

D'après le schéma que vous envisagez, la future société C. I. I.-Honeywell-Bull sera à majorité française et travaillera en liaison avec Honeywell, aussi bien pour la recherche que pour la production des grands ordinateurs. Le personnel de la C. I. I. rejoindra en majorité la nouvelle structure, l'usine de Toulouse étant cependant reprise par un autre industriel qui devra en assurer la reconversion et y maintenir les emplois.

Le problème essentiel de la politique industrielle qui se pose est de savoir si la collaboration technique entre les partenaires français et américains, qui conditionne le succès de l'entreprise, pourra être réellement mise en œuvre.

Il est vrai que pendant longtemps les firmes américaines n'ont pas manifesté de dons particuliers pour travailler en liaison avec des entreprises européennes. Rien ne permet cependant de prédire l'échec d'une telle collaboration si elle est, au départ, bien définie. On peut citer, par exemple, le cas des travaux effectués en commun par la S. N. E. C. M. A. et General Electric pour la mise au point d'un réacteur d'avion de dix tonnes de poussée, le CFM 56, qui se déroulent de façon satisfaisante.

Honeywell n'est d'ailleurs pas un géant, et sa taille est assez comparable à celle de la future société française C. I. I.-Honeywell-Bull. Dans un marché mondial, comme celui de l'informatique, les problèmes qu'elle doit affronter ne sont pas très différents de ceux qui se posent à son partenaire français. La similitude des intérêts devrait donc favoriser la convergence des comportements.

On ne s'est pas privé de souligner que la solution que vous choisissez est franco-américaine et, par conséquent, colorée d'atlantisme. Puisque, comme je l'ai dit il y a quelques instants, une solution européenne ne peut être actuellement dégagée, une seule alternative se pose encore en ce qui concerne l'avenir de la C. I. I. : ou bien, elle demeure une société purement française avec les limitations que cela implique dans un domaine technique qui évolue rapidement et où le marché américain joue un rôle primordial, ou bien, la C. I. I. contracte une alliance américaine.

Le choix de cette seconde solution n'entraîne pas tout renoncement à la première, puisque, d'après ce que vous venez d'indiquer à l'instant, monsieur le ministre, des dispositions sont prévues dans les accords à conclure avec Honeywell pour qu'en cas de difficultés, la part du capital détenue par le groupe américain puisse être reprise par les actionnaires français.

En conclusion, monsieur le ministre, tant pour l'énergie nucléaire que pour l'informatique, la politique que vous menez me paraît avoir pris en compte de façon réaliste à la fois l'ambition nationale, qui doit être la nôtre, et les limites, que vous avez mesurées avec lucidité, de nos moyens industriels. Dans ces conditions, les entreprises françaises doivent assumer non pas un rôle de sous-traitant, mais celui d'un partenaire collaborant sur un pied d'égalité avec des sociétés étrangères.

Pour ces raisons, mes amis de l'union des démocrates pour la République — au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer — qui apprécient la qualité et l'efficacité de votre action, vous apporteront leur concours et voteront le projet de budget que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Labarrère.

M. André Labarrère. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici qu'à mon tour, je sacrifie au rite désuet de ce que certains appellent le « bavardage budgétaire », qui aujourd'hui se déroule dans une relative indifférence et dans un climat de courtoisie et de bon ton. Mais, comment pourrait-il en être autrement après vous avoir entendu, monsieur le ministre?

Pourtant, ce budget du ministère de l'industrie et de la recherche constitue un modèle — permettez-moi de vous le dire très directement — car il atteint les sommets de l'hypocrisie.

Croyez-vous sincèrement, mes chers collègues, que nous allons voter pour ou contre le budget réel de ce ministère? Ne savez-vous pas que la plupart des crédits échappent totalement à notre contrôle car ils se trouvent ailleurs? Croyez-vous vraiment que les décisions nous appartiennent? Pensez-vous que nos idées, nos suggestions vont être retenues?

La complexité de certains programmes et de leur montage financier nous empêche, trop fréquemment, d'exercer un réel contrôle. Et puis, les secrets de tous ordres ajoutent à la confusion.

Nous sommes, mes chers collègues, en plein simulacre. Plus encore que dans d'autres discussions budgétaires, notre assemblée est transformée en théâtre d'ombres. Les rapporteurs, notamment ceux de la commission des finances, ne nous ont-ils apporté la preuve que, contrairement aux propos tenus par M. le ministre, nous ne sommes pas informés ?

Il arrive que, dans certaines domaines, le Gouvernement laisse entrevoir une politique. M. d'Ornano, quant à lui, a souligné avec insistance qu'il avait une politique industrielle et, en termes toujours courtois, il a vilipendé ceux qui pensent le contraire.

Regardons donc ce qu'il en est.

A travers les documents budgétaires, à travers l'action du ministre, à travers ce qui vient de nous être dit, pouvons-nous vraiment percevoir des intentions, des orientations ?

Monsieur le ministre, on a tort, en effet, de dire que vous n'avez pas de politique industrielle mais — et je pèse mes mots — celle que vous semblez mener est contraire aux intérêts de notre pays.

Cela est fort grave.

Je prendrai un exemple typique de vos méthodes. Dans la triste affaire de l'informatique, dont certains de mes collègues parleront tout à l'heure, vous deviez nous donner des détails sur la fusion de la Compagnie internationale pour l'informatique avec Honeywell-Bull. Or vous répondez par quoi ? Par de nouvelles promesses.

Monsieur d'Ornano, pourquoi — mais peut-être n'est-il qu'apparent — ce mépris des travailleurs de la C. I. I., du Parlement, de l'opinion ? Pourquoi cette politique qui semble se traiter non pas devant les véritables interlocuteurs, mais au cours des diners d'affaires entre gens bien, entre gens compétents et prétendument informés ?

**M. Xavier Hamelin.** Vous exagérez !

**M. André Labarrère.** Je n'exagère pas du tout, hélas !

Tout nous porte à croire que vous souhaitez que nos industries deviennent des satellites des sociétés américaines et plus particulièrement des multinationales. (*Protestations sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Louis Darinot.** Très bien !

**M. André Labarrère.** Cela est vrai dans le domaine essentiel des industries de pointe et, sans aucune exagération, on peut avoir peur, monsieur le ministre, que vous ne les bradiez, même si, sous certains aspects, vos intentions sont bonnes.

L'informatique, le nucléaire, l'aéronautique, demain les télécommunications, tout y passe !

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. André Labarrère.** Avec plaisir, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Je remercie d'abord M. Labarrère d'avoir bien voulu m'autoriser à l'interrompre.

Je m'attends de sa part à des critiques et je les écouterai avec beaucoup d'intérêt mais le terme de « mépris » qu'il a employé m'a un peu choqué ; je n'ai pas le sentiment de mépriser qui que ce soit.

**M. André Labarrère.** J'ai parlé de « mépris apparent ».

**M. le ministre de l'industrie et de la recherche.** Où est le « mépris apparent » de la vérité ?

Est-il chez ceux qui expliquent avec exactitude ce qui se passe dans les secteurs de l'informatique et du nucléaire ?

N'est-il pas plutôt chez ceux dont les journaux expliquent que le Gouvernement vend le commissariat à l'énergie atomique à l'industrie américaine alors que, au contraire, il rachète des parts américaines ?

N'est-il pas plutôt chez ceux qui, prétendent que nous vendons l'informatique française à l'industrie américaine alors que des sociétés françaises et le gouvernement français sont en train de racheter la majorité des parts d'une entreprise qui était devenue américaine ?

Je vous le demande : où est le « mépris apparent » de la vérité ? (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. André Labarrère.** Apparemment l'industrie américaine va passer sous notre domination !

Où est cette politique d'indépendance tant réclamée, tant vantée par vous, messieurs de l'U. D. R. ? Vous voilà bien ligotés. Vous êtes trompés, mais vous paraissez contents. Tant mieux ! (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Contrairement à ce que vous affirmiez, monsieur le ministre, votre politique nous place à la remorque du capital multinational et plus précisément des Etats-Unis. Certes, elle s'inscrit dans la logique du système capitaliste, mais nous ne pouvons l'admettre car cela revient à nier tout avenir à notre industrie.

Un deuxième aspect de votre politique d'abandon — et vous n'en avez pas parlé — consiste à soutenir certaines grandes firmes françaises qui transfèrent leurs usines à l'étranger, là où la main-d'œuvre est abondante et hon marché. Vous privez ainsi notre pays de nombreux emplois. Vous accentuez le chômage.

Troisième aspect désastreux de votre politique : l'abandon des sociétés nationales. Quels objectifs leur assignez-vous ? Quelle place leur donnez-vous dans l'économie française ? Les encouragez-vous ? Non, au contraire, vous préparez dans certains cas — et quoi que vous disiez — leur démantèlement.

Il est anormal que vous poursuiviez cette politique de privatisation des sociétés nationales du secteur industriel et du C. E. A.

Il est anormal que certaines de nos sociétés nationales soient mariées de force. Monsieur le ministre, vous prétendez que vous allez racheter des parts de sociétés américaines, mais vous savez très bien que cela est inexact. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Tout le reste de votre politique est incohérent et je vous en donnerai quelques exemples.

Vous avez parlé, il y a quelque temps, d'un magnifique programme de redéploiement industriel qui devait faire face à la crise de l'énergie. Y avez-vous seulement cru ? On peut en douter car le but du Gouvernement est, en définitive, de servir les patrons tout en faisant semblant de les agacer.

Vous leur dites : « Occupez-vous de l'écologie, de l'emploi, des conditions de travail ! » Mais, en fait, vous êtes d'accord avec ce patron qui déclarait au colloque sur le redéploiement industriel : « Il ne faut pas oublier que notre rôle est avant tout de produire pour faire du profit. »

**M. Xavier Hamelin.** Tout ce qui est excessif n'est pas crédible !

**M. André Labarrère.** Alors, dans cette lutte sauvage pour le profit, où sont les intérêts des travailleurs et de la France ?

Continuons dans la démonstration de l'incohérence de votre politique.

Où en est votre politique de sauvetage des firmes ? Tout à l'heure, vous affirmiez avoir sauvé cent mille emplois. Où, quand, comment ? Comment se sont faits les choix ? A la tête du client, si j'ose dire ? La tendance n'a-t-elle pas tout simplement été d'aider les grandes firmes au détriment des petites ? Or, et vous l'avez reconnu, le maintien en vie des petites est souvent plus avantageux pour l'emploi.

Monsieur le ministre, vous menez une politique qui, jusqu'à maintenant, a été dévastatrice pour les petites et moyennes entreprises. Vous l'admettez implicitement en déclarant nécessaire la mise en œuvre d'un programme de sauvetage. Ces petites et moyennes entreprises sont indispensables au tissu industriel. Or, croyez-vous que la politique fiscale du Gouvernement soit de nature à les aider ?

Croyez-vous que les pratiques actuelles de sous-traitance constituent vraiment une aide pour les petites industries ? Nombreuses sont les petites entreprises travaillant en sous-traitance, qui sont tombées en faillite pour avoir fait confiance à une grande entreprise qui les a trompées.

Qu'en est-il de la politique d'investissement et de crédit ?

Le crédit ? Un jour, on en donne, les banquiers assiègent les chefs d'entreprise ; le lendemain, porte de bois.

Les investissements ? Même conduite en état d'ivresse : un coup de frein, un coup d'accélérateur. On encourage, on stoppe, on encourage à nouveau.

Le plan de relance ? On sait très bien que les investissements accordés dans le cadre du plan de relance sont simplement une avance sur ce qui aurait été fait en 1976. C'est là une opinion que partage M. Ceyrac pour qui le plan de relance n'est qu'un feu de paille car le gros bois n'a pas encore pris.

Monsieur le ministre, où en est la politique de primes à l'embauche des jeunes que vous nous aviez promise ? Où en est-on au niveau de l'enseignement ? Où en est la liaison entre votre ministère, les besoins de l'industrie et l'éducation ?

Cette incohérence — et c'est encore plus grave — se retrouve au niveau de l'aménagement du territoire. Une politique industrielle, telle que celle que vous avez essayé de définir, doit avoir comme fondement l'aménagement du territoire. La D. A. T. A. R. — nous le constatons dans nos départements et dans nos communes — sollicite tous azimuts des sociétés multinationales : elle leur promet n'importe quoi, elle les installe n'importe où, au mépris du tissu industriel local.

Monsieur le ministre, vous opérez à chaud, vous attendez que les catastrophes arrivent. Or, il ne peut y avoir de politique industrielle sans hauteur de vue. Je prendrai un exemple qui m'est cher et que vous connaissez d'ailleurs fort bien : le gisement de Lacq s'épuise. La région Aquitaine-Midi-Pyrénées est aux prises avec un grave problème au Verdon.

Vat-on attendre la suppression de dizaines de milliers d'emplois pour prendre des mesures ?

Le découragement s'empare de beaucoup. Monsieur le ministre, vous qui êtes un élu local, vous savez fort bien que les collectivités locales essaient, dans une charmante anarchie, d'attirer les industries. Or, que se passe-t-il ? La concurrence s'installe entre les élus, et parfois entre les régions pendant que les industriels font du chantage et vont au plus offrant.

Votre prétendue politique industrielle décourage les meilleures volontés, et, ce qui est plus grave, elle enlève à l'Etat toute prise sur l'emploi. Que pouvez-vous faire quand une société multinationale, sous prétexte de rentabilité, ferme une usine dans une région, au mépris des intérêts des travailleurs, des habitants et de la région ? Rien !

Vous ne pratiquez pas la concertation mais vous nous accablez de discours, d'interventions à la télévision. Les décisions sont prises en dehors des interlocuteurs normaux : le Parlement, les syndicats, les collectivités locales.

L'Etat finance et ce sont les capitalistes privés qui décident avec pour seul but : le profit.

L'opposition, elle, propose une autre politique et mes collègues en développeront certains aspects au cours du débat. Je voudrais simplement dire quelques mots, bien que ce ne soit peut-être pas le moment, au sujet de la politique de l'énergie.

Nous proposons l'intégration du choix nucléaire dans un programme d'ensemble qui se décompose ainsi :

Une politique de l'énergie fondée sur une meilleure exploitation des ressources et sur des contrats d'exploitation avec certains pays producteurs ;

Une politique pétrolière reposant sur des contrats établis avec certains pays producteurs, mais en dehors de toute référence à l'agence internationale de l'énergie dans laquelle, vous le savez fort bien, le capitalisme américain fait reposer bien des espoirs ;

Une politique hydraulique qui, comme vous l'avez dit tout à l'heure, doit favoriser l'exploitation de toutes les ressources encore disponibles ;

Une politique de l'utilisation des énergies nouvelles qui doit disposer des crédits suffisants ;

L'adoption d'une loi nucléaire définissant le code des procédures et des responsabilités à tous les niveaux de la production et de l'exploitation ;

La création d'une agence de sécurité indépendante des pouvoirs publics et des intérêts industriels.

La nationalisation des grandes entreprises qui fournissent la base matérielle des installations ;

La création d'un haut commissariat de l'énergie qui coordonnerait l'action des nombreuses sociétés nationales.

Voilà, monsieur le ministre — mais nous développerons un jour, je l'espère, notre projet — ce que devrait être une politique de l'énergie.

Au terme de cet exposé trop bref et au-delà de ce qui a pu vous apparaître comme des outrances de langage, je voudrais, monsieur le ministre, que vous ressentiez comme chacun de nous dans sa circonscription et dans sa commune, l'angoisse des gens qui cherchent un emploi, l'angoisse des jeunes.

Nous la ressentons tous, quel que soit notre parti, et nous n'y trouvons pas de réponse dans votre prétendue politique industrielle, dans vos cinq propositions. C'est un changement de société, un changement de modèle, qu'il faut promouvoir et ce n'est pas en nous mettant à la remorque des capitaux internationaux que nous affirmerons l'indépendance de la France.

Or, tout montre que ce changement vous ne le voulez pas. Il heurte en vous le représentant d'un système. Vous êtes fidèle à vos options, certes, mais ces options, dans le domaine de la politique industrielle, ne sont conformes ni aux intérêts des travailleurs, ni aux intérêts supérieurs de notre pays. (*Appréhensions sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'analyse polémique que nous a présentée l'orateur qui vient de quitter cette tribune, je crois qu'il serait bon de revenir à un tableau plus réaliste et plus exact de la situation industrielle. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Disons un tableau plus fleuri !

**M. Maurice Ligot.** J'essaierai de le faire en quatre points.

D'abord, je crois qu'il ne faut pas oublier que la crise économique que nous traversons revêt une dimension mondiale : c'est pour cette raison qu'elle n'a pas épargné notre pays. Nous n'avions pas traversé une crise aussi profonde et aussi grave depuis plus de trente ans : c'est un point qu'il faut considérer.

Observons également que cette crise est une sorte de guerre économique aux effets plus dévastateurs, parce que plus insidieux, qu'une guerre classique.

Compte tenu de la brutalité et de la rapidité du phénomène et de l'interdépendance des économies, la France n'a pas été épargnée et les pessimistes qui affirment que tout va toujours mal, même lorsque les faits économiques leur donnent tort, pouvaient seuls prévoir cette crise et finir, malheureusement, par avoir raison.

Il faut faire le point de la situation qui, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre, a été, depuis un an, particulièrement difficile. Il n'y a pas de honte à en rappeler les indices qui se retrouvent, peut-être plus accablants encore, dans d'autres pays.

Nous sommes passés en un an de l'indice 125 à l'indice 112, ce qui n'est évidemment pas encourageant.

Les commandes de l'étranger ayant diminué, un certain nombre de secteurs ont particulièrement souffert. Dans le même temps, les importations ont augmenté et — phénomène intéressant tout de même — le niveau de la consommation intérieure s'est maintenu. Les entreprises ont été conduites à différer ou à réduire leurs plans d'investissement et, pour toutes ces raisons, les secteurs de la sidérurgie, du textile, de la chaussure et d'autres ont eu à en subir les conséquences.

Depuis septembre, toutefois, cette situation semble se retourner et quelques secteurs connaissent une certaine reprise. C'est le cas, notamment, de l'automobile, d'une partie du machinisme agricole, de l'habillement, mais aussi de l'ameublement, du jouet, de la maroquinerie, de l'industrie du parfum, de l'horlogerie et de la pharmacie.

Cette reprise est assurée par la consommation et il est bon de la signaler, car on avait tendance à penser, dans de nombreux secteurs de l'opinion, qu'un encouragement massif de la consommation serait nécessaire.

Or le niveau de consommation se maintient et celle-ci a même tendance à s'accroître, relancée sans doute par la demande étrangère qui semble devoir reprendre.

Deuxième constatation : la géographie de notre pays — tout élève sait cela — le dessert particulièrement sur le plan industriel, en raison de la pauvreté de ses ressources.

Dans le domaine énergétique, notamment, nos ressources en charbon sont faibles, difficiles à exploiter et la qualité en est très insuffisante pour la production.

Quant au pétrole, il est quasiment inexistant sur le sol national, malgré quelques possibilités dans les mers qui nous entourent.

Nous nous trouvons donc dans une situation de dépendance quasi totale vis-à-vis de l'étranger : pour chaque tonne de pétrole, il faut dépenser des devises étrangères.

En ce qui concerne les matières premières, nous possédons quelques richesses nationales en fer, en bauxite, en nickel et en uranium, mais pour le reste, notre pauvreté est quasi générale. Une politique industrielle s'impose donc pour éviter l'hémorragie de devises qui peut résulter de la faiblesse de nos richesses naturelles.

Troisième constatation, et je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas en être choqué, car elle concerne le passé pour une bonne part : les moyens de votre département ministériel sont traditionnellement insuffisants.

Cette insuffisance se manifeste sous trois aspects.

Dans la conception même de votre ministère, d'abord, puisqu'il doit s'occuper de deux secteurs : le secteur des entreprises nationales, sur lesquelles il exerce un pouvoir direct, et le très vaste secteur privé, sur lequel il n'a pas de possibilité d'action directe, mais un simple rôle d'encouragement, d'incitation et d'orientation. La liberté d'entreprise est, en effet, la base même de notre société, et je crois que le pays ne s'en trouve pas si mal.

Deuxième aspect de cette insuffisance : la politique industrielle a toujours été beaucoup plus une politique financière et budgétaire qu'une réelle politique économique. La prééminence du ministère de l'économie et des finances, très souvent signalée, apparaît encore plus évidente dans le secteur industriel.

Enfin, il faut bien reconnaître aussi que votre administration a été pendant longtemps insuffisamment dotée en moyens et en personnels.

De nécessaires réformes de structures ont été engagées, qui avaient pour objet de réadapter l'action aux objectifs. Malheureusement, faute de moyens suffisants, ces réformes sont souvent restées sans effet dans le passé. Ainsi, l'implantation des services du ministère sur l'ensemble du pays demeure légère, pour ne pas dire insuffisante. Il y a là, pour vous et vos collaborateurs, un facteur qui rend plus difficile votre action, et qu'il convenait de souligner pour marquer les limites, mais, en même temps, les possibilités de votre ministère.

Quatrième constatation : une politique industrielle s'inscrit dans une politique d'ensemble. Mais, actuellement, c'est elle qui doit surtout inspirer la politique d'ensemble, la politique sociale, la politique budgétaire et fiscale, la politique tarifaire, la politique des crédits et le statut de l'entreprise.

A cet égard, on ne peut que se féliciter de la place donnée à la recherche et à l'industrie dans les orientations du VII<sup>e</sup> Plan, et notamment dans les orientations qui doivent assurer les conditions économiques du plein-emploi, le progrès social et notre liberté de décision.

Les paragraphes consacrés à l'industrie et à la recherche dans les orientations du VII<sup>e</sup> Plan donnent à votre ministère et à sa mission une place prépondérante qu'il conviendra d'utiliser au maximum, au cours des cinq prochaines années.

Notre politique industrielle doit s'insérer dans le cadre plus large d'une politique européenne. Mais — car il y a un mais — on sait quels sont en ce domaine les contradictions et les intérêts divergents, et l'on connaît la faiblesse des moyens mis en œuvre, en sorte que l'on peut s'interroger sur la possibilité de parvenir réellement à une politique industrielle européenne.

Une politique industrielle doit, enfin, tenir compte de la réalité des marchés, et notamment de l'existence de ceux qui sont à conquérir, comme le marché américain qui représente à lui seul près de 50 p. 100 des débouchés possibles dans le monde.

**M. Bertrand Denis.** Mais marché combien protégé !

**M. Maurice Ligot.** Une industrie puissante ne peut donc ignorer l'existence de ce marché et doit essayer de trouver les moyens de s'y implanter. On se rend compte de plus en plus que, dans des domaines aussi essentiels que l'informatique, l'aéronautique ou le nucléaire, si une industrie — nationale ou européenne — même puissante, n'a pas accès au marché américain, elle est menacée et n'a pas d'avenir.

Ce tableau brossé, j'examinerai successivement les fondements de notre puissance industrielle et les priorités déterminées par notre politique industrielle.

En ce qui concerne les fondements de la puissance industrielle, vous donnez, monsieur le ministre, la priorité à la recherche et à l'énergie, qui sont la source de tout développement industriel et qui conditionnent toute action en faveur de l'emploi et l'enrichissement collectif de la nation. Il n'y a pas d'autre voie que celle de la recherche et de l'énergie.

De tous les domaines où doit s'exercer l'action du Gouvernement et du Parlement, celui de la recherche scientifique est sans doute le plus complexe, puisqu'il s'agit de favoriser, à travers des investissements, le difficile passage de l'inconnu au connu. Je ne vois aucun domaine qui demande plus que celui-là la prise en compte des incertitudes de l'avenir. Le sens du long terme, une vision véritablement historique des défis auxquels notre société se trouve confrontée.

Aussi, le groupe des républicains indépendants a-t-il particulièrement apprécié la décision du Président de la République de réunir un conseil restreint, dès les premiers mois de son septennat, pour procéder au réexamen de toutes les dimensions du problème de la recherche. De ce conseil est née une nouvelle politique de la recherche qui s'imposait.

Aujourd'hui, le budget de la recherche que vous nous présentez, monsieur le ministre, a pour premier et indispensable mérite d'être encadré dans une véritable politique et nous comprenons où l'on veut aller.

Nous comprenons qu'il importait de déclarer prioritaires les investissements dans la recherche, d'abord pour les réalités financières qu'implique cette déclaration, mais aussi pour sa valeur symbolique : en ces années dominées par une conjoncture économique difficile, qui nous ramène quotidiennement vers les exigences du court terme, un tel choix politique vers la recherche, donc vers l'avenir, élargit notre horizon.

Dans certains pays voisins — vous l'avez signalé, monsieur le ministre — les difficultés budgétaires actuelles entraînent une diminution de l'effort de recherche. Il est bon qu'en France, la science soit le plus favorisé de tous les investissements collectifs.

Un nouveau conseil restreint sur la politique scientifique et technique qui s'est tenu le 3 novembre a pris un certain nombre de mesures que vous avez exposées et qui sont fort importantes.

Elles concernent notamment les centres techniques professionnels. Maintenant ce ne sont plus simplement des cotisations que les industriels paieront, mais bien plus des contrats passés avec ces centres pour des travaux de recherche déterminés.

Est également prévue la mise à l'étude d'une assurance contre les risques liés à l'industrialisation des innovations. Il faut bien voir, en effet, que l'innovation constitue à la fois une tentative indispensable et un immense danger. Cette assurance sera un moyen de favoriser le démarrage d'activités nouvelles.

Les structures des organismes de recherche seront aménagées pour améliorer leur efficacité.

La priorité sera donnée à l'embauche de scientifiques — c'est, je crois, une grande innovation — avec, notamment, le versement d'un traitement mensuel pendant deux ans pour 1 500 scientifiques de haut niveau préparant une thèse de troisième cycle. Cette sorte de vivier de chercheurs et de découvreurs contribuera à développer notre industrie et, en général, l'ensemble des activités de recherche.

Parmi les priorités définies en matière de recherche, on a essayé de mettre l'accent sur des domaines qui ont un impact collectif, je veux parler des transports en commun et de la recherche agronomique, secteurs dans lesquels les possibilités sont très vastes. C'est dire que la recherche ne demeure pas uniquement au niveau éthéré, si je puis dire, de la recherche fondamentale, et qu'elle peut se situer au niveau pratique et obtenir des résultats pour les usagers des transports en commun ou pour nos agriculteurs qu'elle aiderait ainsi à produire mieux, plus et moins cher.

Bien sûr, l'ensemble de ces orientations positives ne peut vraiment trouver son sens que si le potentiel de recherche français connaît réellement, comme vous l'annoncez, monsieur le ministre, une nouvelle croissance. Nous voudrions être vraiment sûrs que les nettes améliorations esquissées cette année seront poursuivies — bien entendu, le budget est annuel — en particulier en ce qui concerne les créations d'emplois. Il y en aura 1 000 cette année, mais ce nombre n'est satisfaisant que si on le retrouve dans les prochains budgets. L'avenir de la recherche est dans la continuité et la régularité de l'effort.

Il est aussi — j'y insisterai pour conclure — dans la cohérence de la politique d'ensemble à son égard. Les bases en ont été jetées cette année, pour la première fois depuis longtemps, mais il ne faudrait pas s'arrêter en si bon chemin.

Je vous demanderai, monsieur le ministre, de bien vouloir, à l'avenir, tenir le Parlement régulièrement informé des progrès de la recherche dans ses axes prioritaires, et cela à travers les documents budgétaires. Je conçois qu'il est difficile, dans un tel document, de faire apparaître l'essentiel des résultats de la recherche, car il s'agit essentiellement d'éléments qualitatifs. Mais si l'on pouvait, au moins dans les secteurs prioritaires, tenir un état de la progression des travaux, le Parlement serait en mesure d'apprécier la vraie cohérence d'une politique de la recherche, celle de ses résultats.

Après la recherche, une priorité particulière a été accordée aux énergies et aux matières premières. C'est ainsi, notamment, que le fonds de soutien aux hydrocarbures voit ses crédits passer de 25 millions à 150 millions de francs, ce qui est nécessaire si l'on veut adapter l'industrie pétrolière et diversifier les sources d'approvisionnement.

Permettez-moi simplement de regretter au passage la diminution imposée aux provisions pour reconstitution de gisements, car cette mesure comporte peut-être le risque qu'un jour les compagnies nous demandent des subventions, parce que nous ne leur aurons pas donné les moyens de tenir une comptabilité satisfaisante de leurs investissements.

Il convient aussi de signaler la décision que vous avez prise, au début de l'année, de créer une délégation à la récupération des matières premières. Cette décision importante répond à un souci d'économie puisqu'elle permettra à des matières premières inutilisées ou mal utilisées, de rentrer dans le cycle de la production.

Dans le domaine de l'énergie, vous avez procédé à une relance de la politique charbonnière qui était nécessaire, quelles que soient les difficultés à surmonter. Certes, il existe des stocks importants, dus essentiellement à la situation conjoncturelle, mais cet effort charbonnier que vous avez entrepris doit être poursuivi.

Mais la priorité a été donnée aux énergies nouvelles. Cette priorité s'est d'abord traduite par l'installation d'un délégué aux énergies nouvelles le 9 avril 1975 pour promouvoir l'utilisation des formes d'énergie non encore exploitées à l'échelle industrielle.

Ce fut aussi la création d'une « agence pour les économies d'énergie » à la fin de l'année dernière, dont la politique de promotion devrait d'ailleurs porter également sur le secteur industriel, principal consommateur d'énergie.

Enfin, toujours dans le domaine de l'énergie, nous avons noté la poursuite de la politique électronucléaire que vous avez exposée tout à l'heure, monsieur le ministre. Elle devrait permettre à la France d'assurer très largement son autonomie en matière énergétique.

Je ne reviendrai pas sur ce point, mais je relève avec satisfaction les termes que vous avez employés, à savoir qu'il s'agit d'un changement radical de politique en matière d'énergie électronucléaire qui se traduit par deux actions essentielles : la reprise en main française de Framatome, dans laquelle n'existe plus de minorité de blocage étrangère, et la transformation à terme des accords de licence en accords de coopération ce qui, bien entendu, modifie totalement les relations industrielles entre les sociétés concernées.

Après cette description et cette critique positive des bases de notre puissance industrielle, j'en arrive à la politique industrielle que vous menez et aux trois grandes priorités que vous avez dégagées : favoriser les mutations industrielles, promouvoir l'essor de nos exportations et encourager la création et le développement des petites et moyennes entreprises.

Sur la première priorité, je tiens à souligner combien est essentiel, en matière de mutations industrielles, le secteur de la machine-outil. Ce secteur, fondamental pour notre industrie, est malheureusement trop léger, insuffisamment développé et diversifié. Il faut entreprendre en sa faveur des efforts qui auront un double effet : ils contribueront à l'équilibre de notre balance commerciale tout en favorisant la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de ceux-ci.

S'agissant de l'informatique, je crois qu'il n'y a pas lieu d'ajouter à ce que vous avez dit, monsieur le ministre. Bien entendu, le Parlement reste très attentif aux solutions définitives qui seront retenues. Nous nous trouvons encore dans une situation de début, dans une situation intermédiaire qui connaîtra sans doute, sinon des rebondissements, du moins des difficultés que vous aurez à résoudre. Le Parlement souhaiterait donc être informé du déroulement de cette fusion d'une société

française avec une société américaine, opération qui nous ouvrira le marché américain, ce qui est fondamental dans un secteur comme celui-ci. Comme le disait tout à l'heure l'un de nos collègues, on ne fait pas de l'informatique artisanale.

Les crédits d'action pour la politique de mutation industrielle ont été conçus comme un instrument essentiel géré par le ministère de l'industrie et de la recherche pour agir sélectivement sur le développement de l'industrie. Ces crédits, en 1976, seront plus spécialement consacrés à la restructuration des entreprises, à l'industrialisation et aux actions en faveur des petites et moyennes industries. Sans vouloir insister sur ce point, j'indique seulement que l'un des points essentiels de votre politique consiste précisément à encourager le développement de la petite et de la moyenne industrie.

Il faut bien voir que ce secteur constitue le vivier de notre industrie de demain. Chez Renault, on montre la petite baraque où Louis Renault travaillait il y a trois quarts de siècle : il faut que les petits ateliers d'aujourd'hui soient le point de départ de nos grandes usines de demain. Dans cette perspective, votre ministère étudie actuellement une politique d'ensemble des petites et moyennes industries susceptible de favoriser leur naissance et leur développement. Je prête une attention toute particulière à ces études et j'attends avec intérêt les mesures qui seront prises car elles seront le point de départ d'une action nouvelle et indispensable qu'il convient de mettre tout particulièrement en valeur.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Je termine, monsieur le président.

La troisième priorité était celle donnée aux exportations. Il se pose à cet égard des problèmes graves. Sans y insister, j'indiquerais que pour les industries de la chaussure et du textile, qui étaient naguère fortement exportatrices, la concurrence est aujourd'hui très dure et très difficile. Il est nécessaire de limiter les importations dans ces secteurs. Vous avez d'ailleurs déjà essayé de le faire, monsieur le ministre, par le moyen des visas techniques. Peut-être une renégociation d'ensemble, avec nos partenaires du Marché commun, du tarif extérieur commun est-elle nécessaire ? C'est une action qu'il convient, me semble-t-il, de mettre en œuvre.

Pour terminer, monsieur le ministre, j'insisterai sur deux points.

D'abord, une politique industrielle n'est pas seulement une politique économique et matérielle. C'est d'abord et avant tout une politique humaine qui comporte une préoccupation d'emploi. C'est là une de nos préoccupations, car on ne peut pas imaginer que notre industrie ne puisse plus assurer massivement l'emploi comme elle l'a fait jusqu'à présent.

À cet égard, il y a une évolution : le nombre des emplois productifs tend à diminuer alors qu'augmente celui des emplois de service et commerciaux. Est-ce forcément un mal ? C'est en tout cas une évolution normale, qui doit déboucher sur une amélioration, une valorisation de la qualité des emplois.

Ensuite, une politique industrielle est une politique attentive aux chefs d'entreprise. À cet égard, je souligne les inquiétudes devant un certain nombre de faits.

**M. le président.** Ayez l'obligeance de conclure, monsieur Ligot. Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Maurice Ligot.** Je conclus, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vous demande d'être très attentif au moral des chefs d'entreprise, car l'entreprise privée est la base de notre industrie. S'ils connaissaient un découragement profond, ce serait un coup porté à notre industrie. Vous avez précisément pour mission de les encourager et de leur donner confiance.

Sous votre conduite, l'action de votre département est bien engagée. Je vous invite à la poursuivre. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie d'être attentifs à la lampe rouge qui se trouve sur le pupitre de la tribune. Lorsqu'elle clignote, vous disposez encore d'une minute pour conclure, bien qu'en général, au moment où je l'actionne, vous avez déjà épuisé votre temps de parole.

Je suis d'autant plus désolé de retirer la parole à un orateur que je me rends compte alors que c'est le passage le plus intéressant de son intervention. *(Sourires.)* Mais il faut maintenir la discussion dans les limites fixées.

La parole est à M. Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour rester dans le temps de parole qui m'est imparti je me limiterai à deux problèmes, malgré l'importance de ce débat auquel nous aurions, mes amis et moi-même, aimé consacrer davantage de temps.

Le premier problème, monsieur le ministre, est celui des entreprises textiles. Il se pose particulièrement dans la région que je représente et notamment dans les vallées vosgiennes où sont fabriqués des tissus à base de fibres synthétiques pour articles de lingerie masculine et féminine.

Éléments vitaux de l'emploi dans cette région, ces entreprises ont connu cette année des situations dramatiques. Les réductions d'achats de leurs clients ont atteint parfois près de 50 p. 100, voire 60 p. 100 du fait des importations massives d'articles de confection en provenance des pays du sud-est de l'Asie, de l'océan Indien et de l'Afrique du Nord.

Ces entreprises ont ainsi très souvent vu disparaître leurs marchés à l'étranger et ont dû se résoudre à arrêter partiellement, et même parfois totalement, leurs fabrications.

Je saisis l'occasion pour vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que les membres de votre cabinet, de l'attention soutenue que vous avez portée aux cas que mes collègues et moi-même n'avons cessé de vous soumettre. Ainsi que vous l'avez dit, le Gouvernement a mis en place, le 25 avril dernier, une surveillance de ces importations par l'extension du système des visas techniques — qui à l'origine s'appliquait, dans le cadre des accords communautaires, à une toute autre série de produits — aux articles les plus menacés parmi lesquels figurent les fils de coton de moins de cent grammes pour essais techniques, tous les tissus de coton autres qu'écrus et les fibres synthétiques discontinues.

Mais cette protection reste purement théorique. En réalité, le problème se pose d'une limitation arbitraire des importations, qui dépend de la latitude dont dispose le Gouvernement pour arrêter ses décisions. Les procédures d'autolimitation des importations auxquelles nous recourons la plupart du temps se révèlent imparfaites aux yeux des professionnels. Il faut à cet égard souligner le handicap, générateur de lenteurs et de pesanteurs, dont souffre la Communauté dans la négociation d'accords bilatéraux : il faut généralement d'abord accorder les vues des gouvernements des pays membres, problème que ne connaissent pas les autres pays industrialisés, sans parler des pays en voie de développement.

Nous perdons donc très souvent un temps fort précieux pour la défense de notre industrie. Les produits qui ne figurent pas dans les accords d'autolimitation peuvent être librement importés, et cela est grave.

Monsieur le ministre, je sais que vous êtes parfaitement conscient des difficultés et vous avez d'ailleurs eu l'occasion de répondre, la semaine dernière encore, à des questions qui vous ont été posées sur ce sujet. Mais le problème n'est pas uniquement celui de la défense d'un des secteurs importants de notre industrie. Il se pose aussi au niveau du nécessaire effort de redéploiement de la production dans les régions qui vivent du textile, sans lequel elles seraient vouées à une régression économique et sociale rapide.

Ma région, riche en forêts, connaît un deuxième sujet de préoccupation que, faute de temps, je ne ferai qu'aborder : le marché des sciages de chêne.

Depuis quelques années, les sciages de chêne sont les seuls produits à être exonérés de la taxe à l'exportation en vertu d'un décret pris annuellement, alors que les autres le sont de façon permanente.

Plusieurs fois déjà, ce décret n'a été signé par le ministre de l'économie et des finances qu'avec un certain retard, et à la demande pressante des exportateurs, des professionnels et même des ministères intéressés — je n'ai pas besoin d'en dire plus, monsieur le ministre. Je vous demande votre concours pour que l'exonération permanente soit enfin accordée. Il serait paradoxal, en effet, alors que le marché des sciages de chêne connaît cette année des difficultés particulières, que le maintien de la taxe vienne gêner les exportations.

D'aucuns prétendent que les exportations pourraient mettre le marché du meuble en péril. Les professionnels m'ont assuré qu'il n'en était rien car il y a surproduction.

Au moment où le Gouvernement entend faciliter au maximum les exportations afin de rétablir notre balance commerciale, cette profession, qui consent un effort de maintien de l'emploi et de modernisation de ses procédés de fabrication, s'étonne d'être ainsi pénalisée alors que, dans d'autres secteurs, le libéralisme en matière d'exportation est de règle.

J'ai respecté mon temps de parole et je vous remercie, monsieur le ministre, de votre attention. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Bustin.

**M. Georges Bustin.** Mesdames, messieurs, mon intervention portera sur la politique industrielle du Gouvernement et sur les problèmes liés à l'énergie, en particulier sur les dernières décisions prises en ce qui concerne la production charbonnière.

Sur le premier point, il faut noter tout d'abord que l'industrie française orientée, dominée par les grandes sociétés monopolistes, est placée de plus en plus à la remorque des économies européenne et américaine ; elle se trouve maintenant en fait soumise, comme dit le pouvoir, à « ce qui va se passer ailleurs ».

L'industrie française, de ce fait même, connaît une situation difficile.

La dégradation de la production s'est poursuivie en chaîne depuis le début de 1974. Elle s'est transmise, comme il fallait s'y attendre, des secteurs de biens de consommation touchés par l'austérité aux productions de biens intermédiaires, puis aux secteurs des biens d'équipement.

Les plans de refroidissement et autres, qui se sont traduits par la compression des salaires et la réduction des programmes d'investissement, ont renforcé la chute de la demande au milieu de 1974 et ont entraîné une nouvelle baisse de la production.

La chute de la production a été très rapide pendant les neuf premiers mois de la dépression. La production industrielle a baissé de 15 p. 100 chutant de l'indice 129 en juillet 1974 à l'indice 110 en mai 1975. L'indice du bâtiment et des travaux publics est tombé de 108 en juin 1974 à 93 en avril 1975.

Ces fortes baisses sont notablement masquées dans les données qui correspondent à des moyennes annuelles. Mais même alors, elles restent sensibles : la production intérieure brute pour 1975 sera inférieure d'environ 3 p. 100 à celle de 1974, les autres composantes de la production intérieure ayant connu « la croissance zéro ».

Tous les secteurs de l'industrie sont touchés par la dépression. Les branches actuellement les plus déprimées sont celles qui produisent les biens intermédiaires ; leur production se situait, en juillet, à 20 p. 100 au-dessous du niveau correspondant de 1974.

La production et la transformation des métaux, la chimie lourde et le caoutchouc connaissent des baisses du même ordre. La baisse est encore plus importante pour le papier-carton — 27 p. 100 — et la para-chimie. Les seules productions relativement épargnées sont celles de matériaux de construction — la céramique — de bois et de meubles.

La suraccumulation se manifeste également dans les secteurs de biens d'équipement où la chute de l'activité atteint d'ores et déjà 10 p. 100, les pertes étant encore plus sensibles dans la construction électronique et certains équipements lourds, notamment pour le nucléaire.

L'examen montre que, quel que soit le secteur, les plus grosses entreprises ont pu échapper au poids de la crise en jouant sur leurs conditions de vente, mais aussi et surtout parce qu'elles ont bénéficié en priorité des commandes publiques, en particulier dans les travaux publics, le matériel téléphonique et l'équipement pour les centrales nucléaires.

Ce sont donc les petites et moyennes entreprises et quelques entreprises importantes, mais non intégrées au système monopoliste, qui ont supporté l'essentiel de la crise. La chute d'activité dans ce secteur s'est traduite à la fois par des faillites et des fermetures d'usines sans cesse plus nombreuses et par une sous-utilisation croissante des capacités de production des entreprises restant en activité.

Du premier semestre 1974 au premier semestre 1975, le nombre des faillites a augmenté de 40 p. 100 et l'I. N. S. E. E. révèle que les marges de capacité disponibles sont de 29 p. 100 pour l'ensemble de l'industrie. La seule solution pour en sortir est donc bien de relancer la consommation populaire.

Mais, comme lors de chaque crise, le patronat profite de la situation pour restructurer, concentrer, élever ses bénéfices. Tout se passe, en dépit des criaileries de nos détracteurs, comme si la crise était une bonne chose pour les capitalistes.

Au surplus, il faut bien constater que toutes ces opérations se font avec la complicité et l'aide financière de l'Etat.

Par exemple, Usinor s'appête à liquider la sidérurgie de la région de Valenciennes. Mais il ne peut réaliser l'opération que parce qu'il a reçu de l'Etat des centaines de milliards prélevés dans les poches des contribuables et vous poursuivez, monsieur le ministre, avec l'opération Marine-Firminy.

Si Honeywell-Bull a pu mettre la main sur la C11, c'est, là encore, avec l'argent de l'Etat et votre complicité, puisque, outre les 53 millions de dollars que l'Etat paiera à la C. G. E., le Trésor versera 120 milliards d'anciens francs d'ici à 1978 et garantira à la nouvelle société des commandes de l'administration pour 370 milliards d'anciens francs. Le pire est que, comme pour Usinor, l'opération se traduira par des licenciements pour le personnel.

Si le commissariat à l'énergie atomique doit être démantelé, c'est au profit de Framatome qui est une filiale de Creusot-Loire. Ici encore, avec la complicité de l'Etat et avec l'argent public, s'opèrent la concentration et la restructuration. On pourrait y ajouter les 100 milliards d'anciens francs donnés à Citroën-Peugeot-Michelin et les 700 milliards d'anciens francs accordés de juillet 1974 à fin mars 1975 aux firmes multinationales sous prétexte d'aide à l'exportation.

Ainsi pourrait-on dire de votre politique industrielle qu'elle a aggravé celle du passé en accentuant tous les traits négatifs : pillage des fonds publics accrus, pression sur la consommation populaire, renforcement des sociétés multinationales en accélérant la concentration et l'alignement sur les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

Pour ne reprendre que le cas déjà cité de l'informatique, pour la politique du nouveau groupe sous la domination technologique américaine, la coordination est assurée au niveau mondial par un comité de liaison dont la moitié des membres est désignée par le trust américain Honeywell Information System.

Ces quelques exemples illustrent, au niveau économique, le glissement accentué de la politique globale du pouvoir giscardien vers l'atlantisme, avec tout ce que cela implique de reniement au niveau de l'indépendance nationale.

C'est cette politique qui est à l'origine du chômage et des difficultés que nous connaissons et c'est pourquoi nous la combattons.

J'en viens maintenant aux questions de l'énergie.

Le comité consultatif de la recherche et du développement dans le domaine de l'énergie a souligné que l'approvisionnement en énergie repusera presque exclusivement dans la prochaine décennie sur les sources classiques : charbon, hydrocarbures, etc.

Or, comme le souligne M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, le Gouvernement — et vous en particulier monsieur le ministre — tarde et tergiverse pour relancer la production charbonnière. Mieux, vous diminuez les subventions aux charbonnages et vous voulez hâter la fermeture des grands bassins comme ceux du Nord-Pas-de-Calais et du Centre-Midi.

D'ailleurs, le même rapporteur note l'incohérence de votre politique quand il écrit, à la page 41 de son rapport qu'en 1974 l'E. D. F. a consommé 20 p. 100 de moins de charbon français et 70 p. 100 en plus de charbon importé, qu'elle a payé pourtant plus cher.

Cette situation, qui ne pourra que s'aggraver à l'avenir, est le résultat de votre persistance à liquider les Houillères en leur imposant des tarifs qui ne tiennent pas compte de la réalité.

Par exemple, vous imposez aux Charbonnages des études pour des prix situés entre deux et trois centimes la thermie et, ensuite, vous dites que les réserves s'amenuisent et que bientôt il n'y aura plus rien à exploiter. Or, comme nous l'avons dit et répété à cette tribune depuis des années, les réserves sont fonction de l'orientation politique. C'est si vrai que le comité de recherche et de développement de l'énergie note que les réserves de charbon français sont d'environ 500 millions de tonnes à deux centimes la thermie, qu'elles passeraient à un milliard et demi de tonnes à trois centimes. J'ajoute qu'elles seraient de plus de deux milliards de tonnes à quatre centimes la thermie.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Bustin.

**M. Georges Bustin.** Je termine, monsieur le président.

En réalité, votre alignement sur les Etats-Unis vous conduit à tous les abandons. Est-il vrai, monsieur le ministre, que vous songez à vous approvisionner en Amérique en achetant trois mines de charbon à coke ? Est-il vrai qu'un groupe formé des Charbonnages de France, d'Usinor, de Solmer et de la Société métallurgique de Normandie se prépare à s'emparer de 80 p. 100 des actions d'une société américaine, les 20 p. 100 restants pouvant être acquis au 1<sup>er</sup> janvier 1976 ? L'opération reviendrait à 18 milliards d'anciens francs.

Ce ne sont pas vos déclarations de cet après-midi à propos du bassin de Lorraine qui atténueront nos préoccupations. Mais vous nous direz peut-être, monsieur le ministre, comme M. Hecquet, directeur des houillères du Nord-Pas-de-Calais, « le rendement baisse, il n'y a plus assez de personnel », et vous inventerez peut-être d'autres arguments.

Mais à qui la faute, sinon à vous ? Pendant des années vous vous êtes acharnés à démolir la profession, à dégoûter les mineurs d'un métier qu'ils aimaient tant. Vous vous êtes acharnés à refuser leurs revendications essentielles et vous n'avez pas cessé de palabrer sur la sécurité, sans rien faire de concret, comme en témoigne la catastrophe de Liévin.

Pour leurs fils, les emplois promis ne sont pas venus.

Un mineur, mes chers collègues, ne se forme pas en six mois : il faut des années pour qu'il sache son métier à fond. C'est pourquoi les contrats de dix ans qui sont actuellement proposés aux nouveaux embauchés révèlent votre véritable but qui est bien de saborder la relance de la production charbonnière.

Deux mesures s'imposent.

D'abord, pour avoir de bons mineurs, il faut cesser de bafouer la dignité des hommes et faire droit à leurs justes revendications.

Ensuite, il faut fixer la base des études à quatre centimes la thermie, en particulier pour les bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

Mes chers collègues, j'emprunterai ma conclusion au journal Les Echos du 24 octobre dernier : « Finalement le charbon reste bien la sécurité énergétique de demain.

« L'incertitude et le système de la douche écossaise ne sont bons ni pour les mineurs ni pour l'intérêt de notre pays. » (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. René Ribière.

**M. René Ribière.** Monsieur le ministre, la recherche publique, dans son organisation actuelle, dépend de deux ministères. Si nous n'avons à examiner aujourd'hui que les crédits relatifs au ministère de l'industrie et de la recherche, il est bon de rappeler, néanmoins, que le secrétariat d'Etat aux universités dispose d'un budget pour la recherche universitaire de l'ordre de quatre milliards.

Le commissariat au Plan, qui dépend du Premier ministre, intervient de son côté pour fixer les orientations à long terme et pour programmer certains investissements lourds.

Ce sont ensuite un certain nombre de grands organismes de statuts différents, comme le C. E. A., le C. N. R. S., le C. N. E. S., la D. G. R. S. T. — veuillez excuser l'emploi de ces sigles un peu barbares — ou l'institut Pasteur et dont la création à différentes époques a répondu à des besoins spécifiques, qui se partagent l'enveloppe budgétaire.

Chaque ministère dispose d'ailleurs d'agences plus restreintes mais dont la présence sur le front de la recherche n'est pas négligeable, le centre national d'études des télécommunications pour les P. T. T. ou la direction des recherches et moyens d'essais pour la défense.

Au cours de l'année 1975, la situation en la matière a revêtu deux aspects principaux.

D'abord celui d'une balkanisation, tant au niveau de l'acquisition des techniques qu'à celui des statuts des personnels et des sources de financement. Cette balkanisation traduit, dans les structures, les résultats d'une période où le développement de la recherche s'est fait tous azimuts. Elle a duré près de vingt ans.

Ensuite, celui d'une reprise en mains par le pouvoir politique de l'ensemble de la recherche. Cette reprise s'annonce vigoureuse, et l'on ne peut que s'en féliciter si elle doit conduire à plus d'efficacité. Malheureusement, elle se produit à un moment où la tendance est à la déplanification ou, pour parler le langage giscardien, à la planification souple, ce qui est la même chose.

Il est donc légitime de nourrir certaines inquiétudes, même s'il paraît souhaitable a priori d'inciter la communauté scientifique à plus de réalisme et de la mettre en prise directe avec la société tout entière, dont elle a assez naturellement tendance à s'exclure.

La réorganisation du C. N. R. S., la synchronisation de la recherche universitaire et la prépondérance accordée à la D. G. R. S. T., conseiller principal du Gouvernement dans la définition des programmes, se conçoivent parfaitement.

Le hic réside dans le fait que ces réformes apparaissent effectuées sous le coup de l'improvisation et ne semblent correspondre à aucun but avoué et clair à long terme. Seul un tel dessein serait susceptible de rassembler les énergies d'une communauté scientifique qui a su en vingt ans se hausser à un niveau international très compétitif.

Le plan calcul, pour parler de lui, flotte au gré de la houle atlantique et son arrimage aux rivages français est de plus en plus précaire. La présentation avantageuse des pourcentages de

participation nationale à l'association C. I. I. - Honeywell ne change rien à l'affaire : la France est bel et bien minoritaire face à l'ensemble américain, même si elle est majoritaire dans une des sociétés filiales de ce puissant groupe américain. Je n'insiste pas sur ce point, car d'autres l'ont fait avant moi et d'autres le feront après.

**M. André Lobarrère.** Très bien !

**M. René Ribière.** Les activités spatiales seront au point, non jusqu'en 1980 — tous nos rapporteurs l'ont excellemment souligné — et, de surcroît, livrées aux méandres d'un ensemble européen, peu enclin à la solidarité.

Les recherches dans le domaine des télécommunications sont abandonnées puisqu'en fait les P. T. T. vont avoir à choisir et à acheter des autocumulateurs canadiens ou américains, avec les crédits du plan de relance.

Pour l'audiovisuel, je crains fortement que le Gouvernement n'ait baissé les bras avant même d'avoir tenté de les lever.

Dernier détail significatif, le commissariat à l'énergie atomique vient d'être dépecé au profit d'une filiale et d'un institut de physique.

S'agit-il d'une réorganisation, d'un effet du fameux changement pour le changement, ou bien plutôt de la volonté de « privatiser » un service public encombrant ? Si tel était bien le dessein à long terme, il n'y aurait rien de très étonnant de la part d'une équipe par trop soucieuse de faire « libéral » au sens caduc du terme.

Vous me répondez, peut-être, monsieur le ministre, que la recherche a été prioritaire dans le plan de relance. C'est exact, à tel point que vous avez même accordé aux physiciens, avec deux ans d'avance, la construction d'une machine à ions lourds : c'est le projet Ganil.

Je constate pourtant que ce matériel ultra-moderne sera affecté à l'université de Caen qui, si je ne me trompe, se trouve dans le département du Calvados, dont vous êtes l'élu, alors que la majorité des chercheurs intéressés se trouvent à Lyon, Grenoble ou Genève. Curieuse conception de la planification !

Pour parler chiffres, avant de conclure, je constate que, contrairement à vos affirmations, l'enveloppe de la recherche n'enregistre pas une réelle progression d'ensemble de la masse des crédits. Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Mesmin, a souligné dans son rapport que « les crédits consacrés à la recherche proprement dite, à l'exclusion de ceux qui correspondent à d'autres emplois — industriels ou universitaires par exemple — s'accroissent de 10,9 p. 100, c'est-à-dire moins que la moyenne des dépenses budgétaires ».

La crise économique ne peut constituer à mes yeux un alibi. Elle devrait, au contraire, être l'occasion pour la France de prendre conscience que, disposant de peu de ressources naturelles, son avenir à vingt ans se joue sur ses ressources humaines. Celles-ci, s'agissant du budget de la recherche, s'appellent : aptitude à prendre des brevets, à inventer des techniques, à élaborer des connaissances et à les faire partager.

C'est aujourd'hui que les orientations doivent être prises, les investissements décidés, et surtout que l'ardente obligation doit être définie et annoncée à la nation.

Il a fallu vingt ans à la France pour parvenir à un honnête niveau scientifique. Pourtant notre balance intellectuelle est toujours déficitaire en brevets et en ouvrages scientifiques.

Avant la fin de cette législature, la bataille de la recherche pour l'an 2000 sera gagnée ou définitivement perdue.

Ce n'est pas avec un budget ambigu, qui ne dessine aucune politique à long terme, tel que celui que vous nous présentez, que nous sortirons vainqueurs de cette épreuve. Nous risquons, au contraire, par un manque de volonté, dissimulé sous un verbe chatoyant, de nous retrouver à l'état de péninsule colonisée comme certains de nos voisins.

Je ne puis m'associer à cette entreprise dérisoire. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Herzog.

**M. Maurice Herzog.** Monsieur le ministre, je vous présenterai quelques remarques au sujet de la politique de l'industrie et de la recherche telle que vous la conduisez depuis dix-huit mois.

D'abord, je me réjouis des crédits que vous avez pu obtenir pour votre ministère. Votre projet de budget est ainsi un des meilleurs, sinon le meilleur, qui ait été obtenu à ce jour par

un ministère fort important et dont dépend dans une large mesure la position de la France dans le domaine international, qu'il s'agisse du plan économique ou social. Sans doute, les avantages que vous avez pu obtenir sont-ils la conséquence de votre action efficace et compétente. Aidé par vos collaborateurs et vos services, vous avez réussi dans votre action à la tête de ce ministère. Je ne suis pas le seul à le penser. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

S'il existe un secteur dans lequel votre réussite a été jusqu'à présent particulièrement sensible, c'est bien le domaine nucléaire. Lorsque vous avez pris vos fonctions, c'était un dossier difficile. Vous avez su vous faire comprendre de vos interlocuteurs, les industriels. En les persuadant, vous êtes parvenu à créer une véritable industrie nucléaire française. Vous pouvez donc, à juste titre, en revendiquer la paternité et vous avez droit à notre reconnaissance.

Je ne reprendrai pas tout le problème car il a déjà été longuement évoqué. En outre, en quelques minutes on ne saurait faire un tour complet de l'horizon de la question nucléaire, si rapide soit-il. Je me bornerai à relever quelques-uns de ses aspects.

S'agissant de l'exportation, d'abord, les sept puissances industrielles nucléaires se sont réunies à Londres mardi dernier. Chacun s'est inquiété, à juste titre, des dangers de la prolifération nucléaire. Il est certain qu'ils existent au niveau de l'enrichissement — quelle que soit la méthode employée — des centrales électronucléaires, du traitement et du retraitement. Il est indispensable que des conversations aient lieu entre les sept puissances pour aboutir à des accords implicites ou explicites. Dans le monde troublé que nous connaissons, avec toutes les guerres civiles ou extérieures qui se produisent, il est normal de soumettre à un contrôle des matières susceptibles de provoquer des cataclysmes. Ne serait-il donc pas possible — c'est la première de mes suggestions — de conclure des accords dans le domaine des exportations avec les pays qui possèdent une industrie nucléaire ?

Je sais bien que les rapports internationaux sont régis pratiquement par la loi de l'offre et de la demande. La lutte est acharnée car le prix attendu est important — mais je ne parle pas du seul point de vue financier.

Est-il inconcevable d'ébaucher une politique de coordination, sous la forme, par exemple, d'une agence internationale ou par la conclusion d'accord bilatéraux avec les puissances avec lesquelles nous entretenons des relations cordiales et confiantes ?

Dans certains pays étrangers, qui désirent se doter d'un équipement électronucléaire on assiste à un véritable défilé. On y voit se succéder des représentants qui viennent de notre pays — c'est bien normal — et des Etats-Unis, de l'Union soviétique, du Canada, de l'Allemagne fédérale, de la Suède, du Royaume-Uni, du Japon. Est-il normal que ces pays, qu'ils appartiennent à la catégorie des « pauvres riches », à celle des pauvres tout court, ou à la catégorie des pays relativement développés sur le plan industriel, fassent l'objet de telles démarches, parfois pressantes ?

Peut-être y aurait-il là un effort à tenter. Je ne nie pas les difficultés qu'il faudra surmonter mais les avantages à retirer sont grands.

On pourrait avoir avantage, en particulier, à mettre en place un certain contrôle des matières fissiles quelle qu'en soit l'origine. Ce contrôle de la prolifération nucléaire ne serait d'ailleurs pas conçu d'une manière coercitive vis-à-vis de certains Etats que vous connaissez et qu'intéressent les problèmes nucléaires.

Vous avez adapté le commissariat à l'énergie atomique à l'heure où nous vivons et votre innovation a fait parler d'elle. Comme vous l'avez montré tout à l'heure, l'adaptation des structures du commissariat était nécessaire. A franchement parler, je ne partage pas l'inquiétude de ses ingénieurs, de ses cadres et de son personnel, auxquels je rends au passage un hommage public pour leur compétence et leurs mérites. Mieux même : je puis affirmer, paradoxalement, que si les structures du C. E. A. n'avaient pas été adaptées à la situation actuelle, nationale et internationale, le C. E. A. se serait sans doute heurté à des difficultés majeures dans un proche avenir, susceptibles à terme de mettre en cause lesdits personnels.

C'est pourquoi je crois qu'il était de bonne politique, par exemple de régler le problème des rapports du C. E. A. avec l'industrie privée, notamment avec Framatome, de façon que le monopole de fait de ce dernier organisme soit tempéré par un service placé sous la tutelle directe de l'Etat. Ainsi le déve-

loppement de notre industrie nucléaire viendra, non pas d'outre-Atlantique, mais tout simplement des chercheurs français du commissariat à l'énergie atomique.

A cet égard, il serait tout à fait injuste d'intenter à votre ministère un procès d'intention. Il ne s'agit pas de « privatiser » le commissariat à l'énergie atomique mais de faire face à une situation de fait, c'est-à-dire de faire travailler le personnel de nos usines, ingénieurs et ouvriers, avec les découvertes et le *know how* de nos propres chercheurs. On réduirait ainsi dans une très large mesure l'apport technologique en provenance des Etats-Unis, notamment celui de Westinghouse.

A mon avis, vous avez pris une bonne décision et je m'en réjouis. Je ne vois vraiment pas pourquoi, à quelque niveau qu'il se trouve, le personnel du commissariat à l'énergie atomique éprouverait des inquiétudes, et cela sans évoquer les autres aspects de cette réforme que je ne puis retracer ici.

**M. André Labarrère.** Allez le lui dire !

**M. Maurice Herzog.** Je le dis sérieusement et sincèrement. D'ailleurs, le personnel pourra prendre connaissance de mes déclarations à cette tribune.

J'en viens à l'informatique. C'était pour vous, et de très loin, le dossier le plus difficile.

A votre arrivée au ministère, l'entreprise européenne Unidata existait encore. Elle associait la C. I. I. — patronnée par Thomson et la C. G. E. — à Siemens et à Philips.

Certes, vous auriez pu conserver cette association européenne. Peut-être auriez-vous même pu envisager, dans le cadre d'Unidata, une négociation avec les entreprises américaines de l'informatique. Tout est possible. Mais je ne suis pas certain que vous auriez réussi. J'en doute pour les raisons suivantes. D'abord, Unidata n'a pas été une réussite éclatante. Ensuite, dans une association entre Unidata et une firme américaine — pourquoi pas Honeywell ? — la position de la France eût été loin d'être majoritaire, bien entendu.

Je ne prétends pas que cette solution était inenvisageable, mais j'affirme qu'elle était difficile.

Vous vous êtes donc orienté vers un accord avec les Etats-Unis, en vous attachant à garder le contrôle du capital de la nouvelle société C. I. I.-Honeywell-Bull. Vous avez agi de manière que l'industrie informatique française soit digne de ce nom pour qu'elle puisse, dans le cadre international, et avec une dimension plus significative, s'ouvrir des marchés plus importants, donc devenir capable de vivre et de se développer. Bien sûr, il est impossible actuellement de savoir si vos efforts seront couronnés de succès. Je vais vous poser à ce sujet certaines questions.

D'abord, étant donné la concurrence d'IBM aux Etats-Unis et dans le monde, Honeywell pourra-t-elle tenir le coup ? Nous avons entendu dire à diverses reprises, aux Etats-Unis même, que Honeywell céderait volontiers à une entreprise d'envergure suffisante tout son département d'informatique.

Je crois comprendre, à vos propos, que vous avez pris vos précautions et que, dans cette hypothèse, nous aurions une sorte de droit de préemption sur les actions détenues par le groupe Honeywell. Mais enfin, c'est un grave inconvénient.

Si un jour des accords étaient passés entre les sociétés américaines autres qu'IBM, c'est-à-dire Control Data, Burroughs NCR et Honeywell proprement dite pour faire le poids face à IBM, quelle serait la situation de notre société C. I. I.-Honeywell-Bull ?

On laisse entendre dans certains milieux que le sort de la C. I. I. ne serait pas absolument assuré et que, si accords il y a, leur application dans le cadre de la nouvelle société pourrait poser ultérieurement quelques problèmes. Autrement dit, pour être plus clair, il semblerait que les dirigeants de la Compagnie générale d'électricité soient moins sûrs de la valeur de ce schéma et qu'ils hésiteraient à consentir tous les efforts nécessaires pour soutenir le développement de la nouvelle compagnie C. I. I.-Honeywell-Bull. Pouvez-vous apaiser nos préoccupations à ce sujet ?

L'informatique militaire, dont on n'a pas parlé, doit non seulement demeurer, chacun l'admettra sur ces bancs, sous le contrôle français, mais encore constituer une industrie à 100 p. 100 française.

Je suppose que cela ne fait aucun doute pour le Gouvernement, mais je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez le confirmer à cette tribune.

On peut s'interroger également sur l'avenir de la C. I. I. sous sa forme actuelle, et plus particulièrement sur celui de son usine de Toulouse.

La situation de la C. I. I. est préoccupante — fin octobre, on évaluait les pertes à 420 millions. Il y aura lieu de l'examiner avant la signature des accords, qui interviendrait à une date assez proche, avez-vous dit. En effet, son capital est consommé entièrement et il existe dans ses comptes une ligne d'avance du Trésor qu'il conviendra de transformer au plus vite en une ligne de subvention, sous peine d'aboutir à des résultats très dommageables pour l'entreprise. Ses dirigeants dans une période aussi litigieuse ne sauraient en effet aliéner l'actif de l'entreprise — usines, fonds de commerce, études — sous peine de poursuites correctionnelles.

En ce qui concerne le téléphone, un appel d'offres important a été lancé dernièrement, qui va déterminer toute une orientation industrielle, particulièrement en matière de commutation électronique. Je sais bien que ce secteur relève de la compétence de votre excellent collègue M. Aymar Achille-Fould, mais je sais aussi qu'il existe une imbrication étroite entre la politique industrielle suivie par le secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications et celle qui est suivie par votre ministère.

Je souhaite donc que votre ministère soit associé à cet appel d'offres et soutienne à cet égard les efforts méritoires des P. T. T. L'enjeu est en effet d'importance.

Je ne doute pas que vous m'accordiez encore quelques secondes, monsieur le président, car je suis encore comme vous, élu d'une région horlogère, et, à ce titre, je m'intéresse particulièrement à l'avenir de l'industrie horlogère.

Un plan pour l'horlogerie électronique vient d'être déposé dans vos services, monsieur le ministre. Il est le fruit d'une concertation exemplaire entre votre administration et les industriels de cette profession. Je vous demande de veiller personnellement à la prise en considération et au soutien financier de ce plan et vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1880 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et recherche (*suite*) :

— Industrie :

(Annexe n° 20. — M. Schloesing, rapporteur spécial ; avis n° 1921, tome V, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges.)

— Recherche scientifique :

(Annexe n° 21. — M. Mesmin, rapporteur spécial ; avis n° 1917, tome VIII [recherche scientifique] de M. Buron, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1921, tome VI [recherche] de M. Barthe, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.

